

Une toilette publique autonettoyante bientôt installée dans le centre-ville

Réclamée par de nombreux habitants, une première toilette publique va faire son apparition dans le centre de Soignies. La Ville vient d'obtenir son permis d'urbanisme et les travaux sont prévus dès la fin du mois d'août.



ILLUSTRATION

Les Soigniens de passage dans le centre-ville pourront bientôt se soulager sans devoir nécessairement pousser la porte d'un café : depuis quelques mois, la Ville a pour projet d'installer une toilette publique : elle a récemment obtenu le feu vert.

« C'était une demande importante de la part des citoyens »

bienné Winckel d'5h. Un besoin pressant ne se connaît pas et découle parfois d'une condition médicale. Si l'ONU considère l'accès aux toilettes

la pratique, en Belgique et particulièrement dans les villes de plus petite taille et à la campagne, ce n'est pas toujours évident. L'enquête de terrain a

La cabine prendra place sur la petite placette située entre le centre culturel Victor Jans et la rue des Orphelins, en plein cœur du centre-ville, tout en restant dans un espace relativement discret. Le permis d'urbanisme a été délivré le 16 juillet dernier.

DÉBUT OCTOBRE

Particularité : « Il s'agit d'une toilette autonettoyante », souligne la bourgmestre, avec un système qui fonctionnera après chaque utilisation. « On va passer aussi par une entreprise privée pour venir de temps en temps nettoyer ». La bour-

même au civisme : « Il compte vraiment sur le respect des gens pour permettre à ce qui est en fait un service de l'utilité dans de bonnes conditions. » Fin août ou début septembre les équipes communales parcourront le terrain avec la saison d'une dalle en béton de l'évacuation. Les travaux à l'eau et à l'électricité suivront, avant l'installation de la toilette publique début octobre.

Le projet représente un investissement de 80.120 €.

La Ville a obtenu en 2022 un subside de 66.418,60 € de la Région wallonne.

Soignies internationale monument

par Thomas Catteau

Soignies



SOIGNIES

De gros changements dans les comités de Soignies Sports

L'organisation interne va profondément changer du côté de Soignies, et cela a déjà commencé depuis plusieurs semaines. Un nouveau modèle qui s'orchestre déjà avant la montée en D3 FFA.

La Libre BELGIQUE

DH LES SPORTS+

LE SOIR

ACTV ANTWERP CULTURE TV

Les Belges n'arrivent plus à payer leur précompte immobilier

TAXES

À Bruxelles, près d'un propriétaire sur cinq a demandé un plan de paiement l'an dernier. Depuis le début du mois de juillet 2026, le nombre de demandes a explosé de 36 %.

Les avertissements extraits de rôle pleuvent depuis le début d'un été caniculaire. Mais pour de nombreux propriétaires, c'est la douche

disse (+10,35 %). À Bruxelles, Saint-Josse-ten-Noode frappe le plus fort avec une hausse de plus de 20,42 %, devant Koekelberg (+25,88 %), Ganshoren (+19,75 %), Auderghem

ou un échelement pour payer leur précompte immobilier, contre environ 65.000 en 2024 et 58.000 en 2023. L'impact de l'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier dans plusieurs communes se fait déjà fortement ressentir au sein de l'administration fiscale. Entre le 1^{er} juillet de cette année - date des premiers envois

Ainsi, en 2021, 26.348 Bruxellois avaient bénéficié d'un plan de paiement contre 19.280 l'année précédente (+ 36,66 %). En 2023, la hausse atteignait 26,73 %, 12,71 % en 2024 et 10,76 % l'année passée. 42.061 propriétaires bruxellois ont bénéficié d'un tel plan.

■ En 4 fois à Bruxelles, 12 fois en Wallonie

NAAST

La ferme du Château se relève de l'incendie et



Une Soignienne, une spirit et un gin à la fraise. © David Dierckx

cools à base de fraises issues de sa production, en collier avec la distillerie Plus Outre, à Binche.

LORE THOUVENIN

Quelques jours après l'incendie qui a détruit un hangar de la Ferme du Château, à Naast, emportant avec lui du fourrage et du matériel agricole coûteux, Ghislain Wayemborgh a lancé de nombreux produits plutôt inhabituels pour une exploitation agricole. C'est

avec « un goût à terre mais le regard droit sur l'horizon, toujours déterminé que nous vous présentons nos 3 belles de la saison : une liqueur, un spritz et un gin à la fraise. » Un timing qui relève « du hasard », puisque le projet était dans les cartons depuis bien avant le sinistre, mais qui est plus que bienvenu. « Il y avait un regard sur nous, et j'avais justement la

de Binche. Les fraises sont l'alcool. » La macération se fait, puis de la distilla adapté le n° épices, etc. »

■ UN REGARD FRÉQUENTÉ De cette production sont

Soignies Sports. En les choses se sont faites, petit à petit, depuis le début d'année, pour en arriver aujourd'hui à une toute nouvelle organisation qui s'est mise en place. Les bénévoles sont toujours là, mais s'entraident maintenant selon David Delbecq, président du club. « Une réorganisation interne était nécessaire car nous n'étions que trois ou quatre dans le comité », résume celui qui a guidé pas mal de campagnes au sein des instances du football belge.

Vice-président national du Conseil Supérieur, membre du Conseil Supérieur D3.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN



LA GAZETTE



Le (grand) retour des grèves dans nos écoles: l'inévitable rupture dans la salle des profs!

difficultés d'obtenir un même niveau de

Maïté Singelyn, 39 ans, historienne diplômée de l'UCLouvain et enseignante depuis 8 ans dans le qualifiant, dénonce les réformes.

Les grèves reprennent de plus belle... Qu'en pensez-vous?

"Je ne dirai pas que le mouvement de contestation reprend de plus belle. Beaucoup sont déçus du peu d'écoute. Un sentiment d'impuissance a gagné une partie des contestataires et financièrement, certains ont perdu jusqu'à 1000 euros l'an dernier pour un résultat décevant. Toutefois, l'ambiance des salles des profs est partagée entre colère, tristesse et désarroi. En effet, depuis la rentrée nous constatons les réelles conséquences de ces réformes. Spécialement la réforme des deux heures supplémentaires face classe".

Ce décret programme, une (très) mauvaise réforme selon vous, pourquoi?

"Ce décret ressemble à un pansement mal fichu alors qu'on a le bras cassé. Cela va à l'encontre d'un enseignement de qualité avec des répercussions néfastes sur la vie des élèves – spécialement ceux dont les moyens sont moins importants – et sur la vie des professeurs alors qu'il y a déjà une pénurie. Ce décret ne fait qu'enfoncer l'enseignement. Il faut repenser au financement à la source, pas aux économies à faire".

Mais le contexte budgétaire obligerait le gouvernement à imposer ces deux heures supplémentaires... Est-ce vraiment insurmontable?

"Travailler une demi-journée en plus, même si c'est du temps perdu sans mes enfants, je sais le faire. Le souci de cette réforme est son effet domino. Notre école a perdu l'équivalent de 5 temps plein, d'autres jusqu'à 17. Certains collègues ont décidé de passer en 4/5' pour éviter que d'autres perdent leurs heures. Personnellement, je me retrouve sur deux écoles à préparer cinq cours différents et je suis la moins à plaindre. Certains collègues sont obligés de travailler sur quatre écoles quand d'autres ont perdu toutes leurs heures. Ça, c'est insupportable".

Le tronc commun serait aussi une mauvaise idée selon vous. Un programme commun jusqu'en 3^e secondaire, ce n'est pas une manière de réduire les inégalités?

"Les études montrent en effet qu'un tronc commun jusqu'en troisième est une bonne chose pour réduire les inégalités mais il est crucial que les moyens suivent, pour permettre aux enfants ayant des parcours de vie

difficiles d'obtenir un même niveau de scolarité que les autres. La meilleure manière de réduire ces inégalités, c'est de donner les moyens aux écoles ayant un public avec un faible indice socio-économique car les études montrent clairement un lien entre le niveau de réussite et la situation socio-économique de l'élève".

Un mot sur les subsides perdus qui permettraient de financer les repas scolaires... Un luxe dans le contexte actuel?

"Que du contraire. C'est un devoir citoyen de payer des repas à des enfants dont les familles n'ont pas les moyens de préparer des repas sains et équilibrés. La solidarité est une des missions de base à transmettre aux élèves, ne devrions-nous pas ici montrer l'exemple?"

Le modèle de la première différenciée est supprimé en l'état: erreur pédagogique selon vous?

"Oui. Cette première différenciée est nécessaire pour aider des élèves qui sont en difficulté. Elle permet un apprentissage plus ciblé et plus humain. Certains logopèdes parlent déjà d'un véritable suicide collectif".

Le gouvernement dit vouloir faire "plus" avec "moins", qu'en pensez-vous?

"Quand on parle d'éducation, on a besoin de moyens. L'enseignant essaie toujours de faire plus avec moins, il est prêt à découper des centaines de papiers à la main alors qu'avec une rogneuse – que nous n'avons pas par manque de moyens – on irait deux fois plus vite. Dans le privé, on ne se pose même pas la question, on achète la rogneuse. En Belgique, l'enseignement devrait être notre priorité. Nos ressources, ce ne sont pas les matières premières, ce sont nos cerveaux, il faut les faire grandir..."

Un dernier message à adresser à un enseignant qui "soutient" les réformes?

"J'avoue avoir du mal à comprendre que l'on puisse soutenir des réformes qui appauvrissent le monde de l'enseignement et favorisent les inégalités sociales. En réalité, beaucoup d'enseignants sont contre mais ne sont pas dans la rue pour diverses raisons, qu'elles soient financières, organisationnelles ou même émotionnelles".



■ Maïté Singelyn est enseignante en histoire dans le secondaire qualifiant. © D.R.

Julien Haid, 29 ans, diplômé en communication de l'Université de Liège, enseignant (mi-temps) et collaborateur parlementaire MR, s'oppose aux grèves.

Les grèves recommencent. Quel est votre sentiment à l'égard de celles-ci ?

C'est un mélange de colère et de honte. Colère car on m'empêche d'exercer mon droit de travailler. Moi, je n'empêche pas les autres de faire grève mais j'ai envie de travailler. J'ai honte aussi car je constate que certains donnent des conseils à des adolescents, pour manifester notamment. J'estime que ce sont des méthodes scandaleuses. Ce n'est pas le rôle d'un enseignant".

"Faire évoluer un monde de l'enseignement archaïque dans son fonctionnement".

Le décret programme voté en juin dernier est toujours autant critiqué mais, pour vous, c'est une bonne réforme. Pourquoi ?

"Je suis arrivé dans un monde de l'enseignement que je qualifierais de monde gangrené, avec ses petits arrangements, les nominations. L'an dernier, j'ai commencé avec 13h puis en novembre, je retombais à 9 car un prof avait été remis à sa place... C'est pour cela que je suis pour les CDI. En tant que jeune professeur, chaque année je perdais mes heures. Le système des nominations est injuste pour de nombreux enseignants tandis que d'autres sont sur leur perchoir".

Deux heures de plus, c'est ingérable ? Ou du moins inacceptable sans compensation financière ?

"Rien n'est insurmontable. Un enseignant qui travaille depuis 15 ans et qui connaît son métier sait comment s'adapter, prévoir des exercices en plus. À chacun de s'organiser... faire moins de questions ouvertes pour les corrections. Personnellement, j'ai chaque année entre 250 et 300 élèves. Je trouve que nous sommes dans une hypocrisie générale. Quant au fait de ne pas être payé en plus, j'estime qu'il faut se rendre compte que le métier a ses inconvénients mais aussi ses avantages, des congés toutes les sept semaines, six semaines durant l'été... et les enseignants de l'inférieur font déjà ces 22 h".

Le tronc commun est aussi dénoncé car il n'atteindrait pas l'objectif affiché.

Les syndicats estiment qu'il favorisera les inégalités...

"J'ai donné des cours aux techniques et aux professionnels et je n'ai personnellement jamais baissé mes exigences. Il faut parfois juste prendre plus de temps. Et dans ce tronc commun, il y a déjà des choix qui seront proposés à partir de la troisième secondaire, ce qui permet d'éviter un "parachutage" en quatrième".

De nombreux budgets sont aussi supprimés, notamment ceux qui permettaient aux écoles d'offrir des repas chauds aux enfants... est-ce vraiment un bon signal ?

"Il faut se rendre compte que la gratuité des repas scolaires, c'est du jamais vu... de mon point de vue en tout cas. Personnellement j'ai toujours payé mes repas, je pense que c'est un acquis non justifié".

Et la suppression de la première différenciée, qui permettait aux élèves en difficulté de se remettre à niveau avant les secondaires ?

"Une bonne idée je trouve. Cette première différenciée revenait à mettre

les mauvais élèves ensemble. Ce qui est proposé ici est justement de les laisser avec le reste des élèves pour qu'ils soient tirés vers le haut. Ceci avec des mesures d'accompagnement bien sûr".

N'est-ce pas un leurre de dire qu'on va faire "mieux" avec "moins" ?

"Quand cette génération aura vécu ces réformes, on pourra l'évaluer. Les syndicats estiment que tout est mauvais mais ils n'en savent rien. Je pense qu'à terme, cela va permettre de faire évoluer le monde de l'enseignement qui était archaïque dans son fonctionnement. Mon métier consiste aussi à préparer les jeunes à vivre dans une société. Il faut amener des programmes qui collent avec cette société. C'est ma vision de jeune prof dans un monde qui évolue".

Un souhait pour cette année et un mot à dire à un enseignant qui perd des heures ?

"J'espère qu'on pourra évoluer avec sérénité car ces grèves ont vraiment créé deux clans. Il y a un climat anxieux et cela éloigne les enseignants de leur mission première. Quant aux heures perdues et aux changements, je dirais qu'il faut oser aller voir ailleurs, ne pas se complaire dans ses habitudes et accepter un peu de changement".

Interview > M. B.



Julien Haid, enseignant et élu MR à Aywaille, collaborateur parlementaire. © M.B.

Nouvelle année de lutte ?

LIÈGE

Des milliers d'enseignants sont attendus ce jeudi à Liège.

Si l'été a naturellement marqué une "pause" dans le mouvement d'opposition aux réformes dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles, la colère a bel et bien couvé durant toutes ces semaines et c'est annoncé comme tel: le rassemblement de ce 10 septembre, à 10 h à la gare des Guillemins à Liège, doit être celui du "grand redémarrage".

Les manifestants rejoindront le cœur de Liège non sans faire des haltes "bruyantes" devant les écoles du centre-ville, "reprenant le parcours de nos enfants de l'école maternelle aux études supérieures, en passant par les académies, pour rappeler que nous rêvons d'un autre avenir où chaque enfant compte et est respecté!"

Marquer les esprits

Ce jeudi, l'objectif est donc bien de marquer les esprits et d'envoyer un message au gouvernement: le décret-programme, c'est non !

Tronc commun aux effets pervers, heures supplémentaires et autres coupes claires dans les subsides alloués aux écoles... autant de mesures que dénonce donc toujours le mouvement des enseignants en colère, à l'aune d'une année scolaire 2026-2027 qui se profile plus que jamais comme une "nouvelle année de lutte".

M.B.

L'Arizona va-t-elle passer l'automne ?

POLITIQUE

Alors que circule l'hypothèse d'élections anticipées, les présidents du MR et du CD & V tentent de rassurer. L'Arizona ne tombera pas.

Dimanche 8 novembre." Voici la date à laquelle pourraient avoir lieu des élections législatives anticipées, prédisait fin juin Bart Maddens, le politologue de la KU Leuven proche de la N-VA.

Depuis, plusieurs présidents de parti se sont inscrits en faux contre cette idée. "Le gouvernement ne tombera pas", a assuré Georges-Louis Bouchez (MR). "Nous n'avons pas le luxe de penser qu'il nous faut organiser de nouvelles élections", a prévenu Sammy Mahdi (CD & V). Dans l'entourage du Premier ministre, on entend, en revanche, qu'en l'absence de compromis autour du budget, Bart De Wever pourrait aller remettre sa démission au roi.

Ce mardi, le Premier ministre a entamé des bilatérales avec ses vice-Premiers ministres pour dégager des pistes budgétaires. Objectif: une économie de 10 milliards d'euros. Un conclave fera suite au début d'octobre. L'intention est d'en sortir avec un accord pour le mardi 13 octobre.

Pour le professeur de science politique Dave Sinardet (VUB, Université Saint-Louis), ces échos sur une potentielle chute du gouvernement s'inscrivent dans une logique de "dramatisation" propre aux négociations. "Il est assez probable que l'on ait des phases de dramatisation dans les prochaines semaines, voire dans les prochains mois parce que la deadline d'octobre ne paraît plus très concrète."

Instrumentalisation

Dave Sinardet rappelle qu'il y a un an, lorsque l'Arizona ne parvenait pas à s'entendre sur un budget, "le roi avait aussi été un peu instrumentalisé" pour faire pression sur les partenaires. Cette fois-ci, l'effort est encore plus important alors que les partenaires ne semblent pas disposés à faire beaucoup de compromis.

Pour autant, le politologue ne semble pas convaincu par l'idée que ce conclave puisse s'achever sur un éclatement de l'Arizona. Électoralement, l'Anverso ne voit pas l'intérêt que ces

partis pourraient trouver à débrancher la prise. "L'une des promesses de campagne les plus importantes de Bart De Wever était de remettre la Belgique en ordre sur le plan budgétaire. Or, ce n'est pas un grand succès pour des tas de raisons. Parvenir à un accord sur le budget, c'est le minimum pour que la N-VA puisse encore, de façon crédible, dire qu'elle a fait quelque chose dans ce gouvernement."

Un échec serait dur pour Bart De Wever mais en habile communicant dont la popularité ne faiblit pas dans les sondages, le Premier trouverait le moyen de retomber sur ses pattes et ce, même si l'histoire montre que le parti qui provoque la chute d'un gouvernement gagne rarement les élections qui suivent.

En mal dans les sondages, ni le MR, ni le CD & V ou même Vooruit n'aurait intérêt à provoquer un retour aux urnes. À la rigueur, Les Engagés, en tant que parti centriste, pourraient se recaser avec d'autres formations.

En cas de chute, ce seraient donc surtout les partis d'opposition, PTB et Vlaams Belang en tête, qui récolteraient les gains électoraux.

Le pouvoir d'achat sous pression : "Cela ne va pas dans le bon sens"

GRANDE DISTRIBUTION

Malgré une confiance qui revient, les ménages restent prudents au supermarché. L'enquête YouGov décrit des achats tiraillés entre petits prix, plaisir et santé.

Remplir son panier sans vider son portefeuille, tout en mangeant mieux : voici les objectifs (ambitieux?) des Belges, dans les supermarchés. Selon une grande étude de YouGov, qui suit les achats de plus de 6 000 ménages, les volumes ont retrouvé leur niveau de 2019, mais le ticket de caisse a augmenté de 31%. Analyse.

Un ménage sur trois ne dispose pas d'une situation financière stable.

Commençons par une petite bonne nouvelle. "Le consommateur est plus serein qu'au cœur des crises et des périodes de très forte inflation. Mais il n'est clairement pas devenu insouciant. Il a été profondément marqué et conserve des mécanismes de défense face aux difficultés budgétaires", explique Marine Beaurain, account manager chez YouGov, lors d'une présentation réalisée lors du salon annuel de Carrefour Belgique.

Cependant, un ménage belge sur trois déclare ne pas disposer d'une situation financière stable. "Ce chiffre évolue très peu depuis un

à deux ans, et en tout cas pas dans le bon sens", souligne Marine Beaurain.

Le budget reste donc la première préoccupation. Et 64% des ménages se disent prêts à le limiter. Cela ne signifie pourtant pas qu'ils choisissent systématiquement le produit le moins cher. La qualité et les petits plaisirs retrouvent une

place, à condition de justifier la dépense.

"Le consommateur s'autorise davantage de petits plaisirs, mais il veut être certain qu'ils valent leur prix. Il en veut pour son argent. Il retrouve un peu de flexibilité, tout en effectuant des choix stratégiques, observe Marine Beaurain. Nous ne sommes plus dans une logique de survie, mais plutôt dans une logique d'arbitrage intelligent."

Concrètement, les prix et les promotions continuent de guider les achats. Les ménages fréquentent aussi plusieurs circuits, associant

supermarchés, hard discount et commerce en ligne selon leurs besoins. "Les consommateurs utilisent aujourd'hui plusieurs circuits pour répondre à leurs besoins. Ils associent la proximité, le prix et la praticité. Les enseignes sont ainsi mises en concurrence."

■ Manger mieux, une autre priorité

L'autre attente forte concerne la santé. Plus de la moitié des Belges disent prêter attention aux valeurs nutritionnelles sur les emballages. Trois éléments retiennent particulièrement leur regard : le sucre, les protéines et les fibres.

Cette recherche est plus marquée chez les consommateurs âgés de 50 ans et plus. "Ils privilégient davantage les produits frais, sains ou susceptibles d'apporter des bénéfices à long terme pour leur santé, souvent des produits moins transformés. Le "bien vieillir" devient ainsi un moteur d'achat."

Mais entre bien manger et gagner du temps, la limite reste parfois ténue. Car l'étude révèle que les consommateurs veulent aussi simplifier leurs repas, ce qui favorise les kits à cuisiner et les plats préparés, surtout dans les petits ménages. "Ces solutions séduisent particulièrement les ménages d'une ou de deux personnes, dont la part croît dans la population", nous apprend-elle encore.



■ Plus de la moitié des Belges disent prêter attention aux valeurs nutritionnelles sur les emballages. © PHOTONEWS

Ramassage des déchets : Six communes s'unissent

MONS-BORINAGE

Boussu, Colfontaine, Quaregnon, Saint-Ghislain, Hensies et Quiévrain se joignent aux demandes de Nicolas Martin.

La commune de Mons avait déjà clairement annoncé ses intentions, le bourgmestre Nicolas Martin (LB) en ayant même fait une promesse de campagne électorale. Aujourd'hui, ce dernier est rejoint par six autres bourgmestres dans sa volonté de revenir à un ramassage hebdomadaire des déchets résiduels, collectés une semaine sur deux via un sac moka.

"Nombre de nos concitoyens ont exprimé leur mécontentement."

Les bourgmestres socialistes de Boussu, Colfontaine, Quaregnon, Saint-Ghislain, Hensies et Quiévrain se joignent désormais aux demandes de Nicolas Martin. Ils viennent ainsi d'adresser conjointement un courrier à l'intercommunale Hygea afin de faire avancer le dossier.

"Cette démarche s'inscrit dans la continuité d'une première demande formulée par

la Ville de Mons, à la suite de laquelle Hygea avait annoncé l'analyse des différentes variantes ainsi que de leurs impacts techniques et budgétaires", lit-on dans un communiqué.

"Cette demande s'inscrit pleinement dans les orientations déjà arrêtées au niveau de l'intercommunale. Le plan stratégique 2026-2028 d'Hygea, adopté en décembre 2025, prévoit l'analyse des conditions et conséquences d'un retour à une collecte hebdomadaire. Elle est également conforme à l'accord politique préalable à la constitution des instances d'Hygea et d'IDEA, qui prévoit explicitement de permettre aux communes qui le souhaitent de développer une collecte hebdomadaire des déchets résiduels."

200 000 habitants concernés

Ainsi rassemblées, les communes représentent quelque 200 000 habitants. "Nombre de nos concitoyens ont exprimé leur mécontentement face au nouveau schéma de collecte,

particulièrement lorsque le bâti est dense et constitué de petits logements. Ce phénomène est renforcé en cas de fortes chaleurs. Cela génère une augmentation des dépôts sauvages malgré les points d'apport volontaire et des coûts supplémentaires pour les communes."

Aujourd'hui, les élus chargent l'intercommunale de travailler sur les mêmes hypothèses que pour Mons, et de leur communiquer les conclusions des analyses techniques et financières qui seront réalisées, notamment afin de connaître le coût d'un tel service et d'évaluer l'impact que pourrait avoir une mutualisation des moyens entre plusieurs communes.

"Celle-ci devrait logiquement diminuer le coût annoncé par HYGEA pour le retour à une collecte hebdomadaire à la Ville de Mons. Le fait que 7 communes souhaitent étudier cette possibilité devrait logiquement, générer une diminution des coûts, vu les mises en commun possibles." Une fois l'analyse bouclée, ces éléments permettront à chaque commune de se positionner en fonction de sa réalité locale et de l'impact financier de la mesure.

Emeline Berlier

Faute de chauffeurs, le taxi social reste à l'arrêt... Pour l'instant

ÉCAUSSINNES

Le démarrage du taxi a connu quelques accoups. La majorité espère le relancer dans les prochaines semaines.

Le taxi social d'Écaussinnes est toujours au garage. Mais cette fois, une reprise du service semble se profiler à l'horizon. Évoqué une nouvelle fois lors du conseil communal de mardi soir, le dispositif pourrait retrouver la route dès le début du mois d'octobre, à condition que les bénévoles nécessaires soient au rendez-vous.

C'est Xavier Dupont (PS) qui a relancé le sujet en interrogeant la majorité sur l'avenir de ce service destiné notamment aux personnes âgées, isolées ou à mobilité réduite. Une question qui tombe à point nommé, puisque le taxi social est actuellement à l'arrêt.

"Le projet est pour l'instant à l'arrêt, faute de bénévoles du côté de la Croix-Rouge. Il est envisagé de le relancer dans les prochaines semaines", a répondu le bourgmestre Sébastien Deschamps.

Le président du CPAS, Etienne Van Honnacker, confirme et apporte quelques précisions. *"Logique-*

ment, la reprise est annoncée pour le début du mois d'octobre d'après les informations que la présidente de la Croix-Rouge m'a données la semaine passée", explique Etienne Van Honnacker.

Il faudra donc encore patienter quelques semaines

avant de voir si le taxi social peut effectivement reprendre du service. Et surtout, disposer de suffisamment de chauffeurs bénévoles pour assurer les trajets. Car c'est bien là que le bât blesse depuis plusieurs mois.

La remise en piste du taxi social avait pourtant été présentée, en début de mandature, comme l'une des mesures phares de la nouvelle majorité Ensem-

ble. Après plusieurs années d'absence, le service avait repris au printemps 2025 grâce à une collaboration entre la commune, le CPAS et la Croix-Rouge. L'objectif était de proposer une solution de mobilité aux habitants les plus fragilisés, pour se rendre chez le médecin, à la pharmacie, dans les commerces ou encore à l'administration.

Mais la bonne volonté des autorités n'a pas suffi.

Le dispositif a rapidement été confronté à un problème aussi simple que difficile à résoudre: trouver des personnes prêtes à prendre le volant. Faute de bénévoles, le taxi social a donc une nouvelle fois été contraint de rentrer au garage.

Le CPAS est en contact avec la Croix-Rouge pour relancer le taxi.

En mars dernier, face à cette situation à répétition, le conseil communal avait approuvé à l'unanimité une motion d'Écolo visant à explorer d'autres pistes pour pérenniser le service. Des partenariats avec d'autres communes, associations ou opérateurs avaient notamment été évoqués.

Six mois plus tard, la solution semble finalement toujours passer par la Croix-Rouge. Reste désormais à espérer que les voyants passeront au vert et que les chauffeurs seront suffisamment nombreux. Car à Écaussinnes, le taxi social n'a décidément pas fini de faire des allers-retours.



■ Le taxi social facilite le déplacement des personnes âgées et à mobilité réduite. © DH



BINCHE INAUGURE SA MATERNITÉ COMMERCIALE : UN LOCAL ET UN LOYER AVANTAGEUX PENDANT TROIS ANS

Une maternité commerciale vient d'ouvrir à Binche, avenue Wanderpepen, dans les anciens locaux du marchand de vélos Houdart. Les n°38 et 42 sont déjà occupés par Sarah et Valérie, porteuses de deux projets originaux, à dimension artisanale. Quels sont les avantages dont elles bénéficient et quelles sont leurs ambitions pour le futur ?

MARTINE PAUWELS

Créer sa petite entreprise, lancer sa propre activité... Des projets enthousiasmants mais qui, la plupart du temps, relèvent du parcours du combattant.

En créant sa propre Maternité commerciale, la ville de Binche veut encourager le dynamisme commercial, à l'heure où les centres-villes souffrent terriblement.

« Oui, nous devons faire face à la problématique des cellules vides. Mais sur Binche, nos commerces sont encore au nombre de 538. Et nous voulons les soutenir », déclare le député bourgmestre de Binche Laurent Devin (PS). « Cette dernière semaine, nous avons assisté à l'ouverture de quatre nouvelles boutiques. Et ce qui m'a frappé, c'est que ce sont à chaque fois des femmes entrepreneuses. Pour deux d'entre elles, la nouvelle Maternité commerciale a été l'élément qui leur a permis de sauter le pas ».

TROIS ANS AVANT DE PRENDRE SON ENVOL

d'une clientèle, fidélisation...) « Il peut bénéficier de ce coup de pouce durant trois ans : la première année, il paie une

Les commerces de centre-ville doivent avoir un supplément d'âme, proposer un accueil et des produits que l'on ne trouve pas dans les parcs commerciaux

location correspondant à 40 % du loyer de base. À 50 % la deuxième année et à 75 % la troisième année » précise Marjorie Alongi, échevine PS du Commerce.

Les loyers de base des deux cellules binchoises sont fixés respectivement à 750 € et 850 € par mois. Les deux espaces commerciaux concernés, à savoir les n° 38 et 42 de l'avenue Wanderpepen, offrent une superficie respective de 62 m² et 68 m². Ils accueillent donc deux projets portés par des entrepreneuses qui ciblent toutes deux

les séries, les sujets de discussion. Les enseignants y viennent sur le temps de midi. Les parents pour faire une pause en attendant la fin des cours... « On peut amener son livre ou se servir dans ma bibliothèque, en dégustant un cookie ou un thé matcha. »

LE BAVOIR « COSTUME DE GILLE » POUR BÉBÉ

Au n°42, on retrouve Valérie Vanderstichelen qui a développé Puériculture par C&L Création. Son commerce propose des articles de puériculture mais aussi des créations cousues main, parmi lesquelles on retrouve des foulards, bavoirs et différents articles artisanaux. « J'ai travaillé pendant des années sur les marchés. Je suis issue de famille binchoise et née à la maternité de Binche il y a plus de 40 ans. Alors, rejoindre la Maternité de la ville, commerciale cette fois, c'était pour moi une merveilleuse opportunité. » Les plus anciens se souviennent encore du magasin Prémaman et de la boutique « Myrtille et Chocolat », fermés depuis plus de 20 ans.

du toute l'année. « Je réalise beaucoup d'autres créations pour le carnaval, cette fois, avec des tissus originaux qui ont beaucoup de succès ».

Lors de l'inauguration de cette maternité commerciale, la ville a mis l'accent sur la collaboration active menée avec l'ACB, Association des commerçants binchois et la nouvelle Agence de développement du centre-ville. « Ce n'est pas un hasard si nous mettons ce focus à la veille de la braderie et des Fêtes de septembre dédiées cette année à l'Italie » souligne le bourgmestre.

En multipliant les synergies, le but est de créer un climat propice au commerce. Mais pas n'importe lequel : « nous devons miser sur l'artisanal, l'original... Bref sur ce que l'on ne trouvera jamais dans un parc ou une galerie commerciale », insiste l'échevine Marjorie Alongi.

LE RETOUR DES BINCHÈQUES

Cette volonté de soutenir le commerce local se traduit également par le retour des Binchèques.

Le dispositif est connu : la ville accompagne les nouveaux commerçants dans les premières années de leur activité en leur proposant des conditions d'occupation avantageuses. Le but est d'encourager la création de commerces innovants, en limitant les risques financiers et matériels liés au démarrage d'une activité.

Concrètement, il s'agit de la possibilité, pour le jeune entrepreneur d'occuper un espace bien équipé et bien situé, contre un loyer réduit. Ce qui lui permet de consacrer plus de moyens et d'énergie au développement de son activité (commercialisation de ses produits, marketing, constitution

la famille, la douceur de vivre et les jolies choses. Au 38, avenue Wanderpepen, **Sarah Saucez a créé la Maison Saucez**, un concept original qui associe café, livres, fleurs, décoration, mobilier ancien ainsi que des gourmandises et boissons innovantes. « À 33 ans, j'ai lâché mon métier d'éducatrice et la sécurité qui va avec pour tenter cette aventure ». La jeune femme a gardé la fibre sociale et organise aussi des ateliers pour les familles. Sa « Maison », ouverte depuis le 9 juillet dernier, se veut un lieu original qui favorise les échanges avec une ouverture sur ce qui se fait de branché dans la littérature, le cinéma,

« Depuis, il n'existait plus de magasins de puériculture à Binche » souligne Valérie, qui

Binche vient également de se doter d'une Agence de Développement du Centre-Ville (ADBCV)

vend du matériel, des jouets et des vêtements de marque, mais qui confectionne également des tas d'articles textiles sur commande, avec des tissus fournis par le magasin binchois Domino et par la louageuse Fanny Kersten. Article phare de son magasin : le ba-

Du 13 novembre au 31 décembre 2026 (période cible pour tous les achats de fin d'année) les citoyens pourront bénéficier d'une prise en charge de 20 % de leurs achats par la Ville sur l'achat de Binchèques, jusqu'à un montant de 250 € par personne. Ainsi, 50 € de pouvoir d'achat coûteront 40 € au citoyen, 100 € coûteront 80 € et 250 € coûteront 200 €. Les Binchèques pourront être utilisés auprès des commerces et établissements Horeca participants, en une ou plusieurs fois et dans plusieurs enseignes. Ils seront disponibles via Cirklo ou directement au Centre administratif, 14 rue Saint-Paul à Binche. ■

« Il ne faut plus remplir à tout prix les cellules vides par des commerces »

MARTINE PAUWELS

L'Association du Management de Centre-Ville (AMVC) est une structure belge qui aide les pouvoirs publics et les acteurs locaux à redynamiser et gérer les centres urbains. Sa prochaine étude sur les cellules vides sortira en octobre prochain. « Mais on peut déjà annoncer la tendance : alors qu'en janvier 2025, la vacance commerciale dans les centres-villes wallons s'élevait à 20,9 % en moyenne (du jamais-vu) ce chiffre a encore augmenté de plus de 1 % » détaille Jean-Luc Calonger, président-fondateur de l'AMCV.

En 2025 à Binche, ce taux

nir en centre-ville ».

Face à ce constat, Jean-Luc Calonger invite les décideurs à changer leur fusil d'épaule : « Il faut arrêter de faire la chasse aux cellules vides à tout prix et renverser son point de vue. On a une cellule vide, d'accord. Qu'est-ce qu'on peut en faire ? Faut-il nécessairement chercher à y réinstaller un commerce ? Il est peut-être plus judicieux de transformer cet endroit en logement neuf. Ou d'y installer du service. Ce qui ne veut pas dire qu'il faut arrêter de soutenir des initiatives commerciales plus ciblées, apportant une réelle plus-value »



était de 26,1 % pour le centre-ville (bas de l'avenue Wanderpepen, rue de Robiano, Grand-Place et alentours). « Il s'évalue à présent autour des 27,3 %. »

CHANGER DE POINT DE VUE

Il faut y voir la concurrence écrasante des retails parks: « Chaque wallon dispose désormais d'un supermarché de plus de 400 m² à moins de cinq minutes en voiture de chez lui. Seuls les commerces très spécialisés ou artisanaux peuvent encore espérer survivre à l'ave-

NÉGOCIER SA SORTIE DE MATERNITÉ COMMERCIALE

La ville de Binche a donc raison de soutenir ce type de commerce via la maternité commerciale qu'elle vient d'inaugurer?

« Oui, c'est une bonne chose. Mais ce système présente deux écueils majeurs à mes yeux: au bout de trois ans, le nouveau commerçant doit logiquement quitter cette couveuse pour s'installer dans ses

propres locaux. Or, un déménagement, représente un risque énorme de perte de clientèle, qui peut s'avérer fatal pour l'équilibre des comptes, sans parler des nouveaux frais et investissements à honorer. Par ailleurs, dans l'hypothèse où le commerçant resterait plus longtemps que prévu dans la ma-

27 % de cellules commerciales
vides à Binche, selon l'AMCV. © M.P

ternité, le système pourrait alors être critiquable et qualifié d'injuste ». Accompagner le bébé lors de sa sortie de la maternité s'avère donc primordial. Ce déménagement, il faut le programmer, l'annoncer, le préparer. Le commerçant devra doublement s'investir. Mais la passion peut aussi payer: « Durant le Covid, on a assisté à l'émergence d'un grand nombre de nouveaux commerces portés par des gens qui voulaient changer de vie. Six ans plus tard, le taux de résilience de ces enseignes va de 65 à 70 %, ce qui est étonnamment élevé. »

WAVRE CITÉ EN EXEMPLE

Jean-Luc Calonger cite enfin l'exemple de la Ville de Wavre pour laquelle l'AMCV avait réalisé, courant 2024-2025, un diagnostic commercial et une enquête netnographique du bassin de vie: « Les résultats d'une profonde remise en question commencent à se faire sentir ». ■



Jean-Luc Calonger, président de l'AMCV. ©

D.R.

DÉCÈS D'ANDRÉ NAVEZ, ANCIEN BOURGMESTRE DE BINCHE : « J'AI BEAUCOUP APPRIS DE LUI »

Bourgmestre de Binche de 2001 à 2006 et député wallon, André Navez est décédé ce mardi à l'âge de 74 ans. Etienne Piret, qui a été son échevin de la culture, rend hommage à « un homme pragmatique, parfois sanguin, fin connaisseur des rouages politiques et qui faisait son jambon lui-même ! »

MARTINE PAUWELS

Durant plus de 30 ans, son nom aura été étroitement associé à la vie politique de la cité du Gille, dont il fut notamment bourgmestre de 2001 à 2006. « J'ai été surpris en apprenant son décès, je ne savais pas qu'il était souffrant » déclare Etienne Piret, patron de la Librairie de la Reine et qui a quitté la vie politique binchoise il y a peu. « Nos deux bureaux étaient contigus à l'hôtel de ville. Durant mon échevinat, j'avais de longues discussions avec lui, quasi tous les jours. Lui était un vieux briscard de la gestion publique. J'ai énormément appris à ses côtés... »

André Navez s'oppose notamment à l'arrivée de Marie Arena à Binche et claque la porte du PS. Il se présente alors sous l'étiquette du Mouvement socialiste (MS) au sein du cartel Union. La liste rassemble des dissidents socialistes, mais aussi des militants issus du MR, du cdH et différents mécontents.

”

« André Navez était un homme réaliste, qui parlait cash : s'il pouvait aider, il le faisait. Si ce n'était pas possible, il le disait direct »



André Navez s'est éteint à 74 ans. Etienne Piret lui rend hommage © D.R.

presse pour le carnaval. Idem lorsque nous avons formé la délégation pour la reconnaissance auprès de l'UNESCO, avec la collaboration de Christel Delière. Je me souviens du trajet en voiture que nous avons fait tous les deux jusqu'à Paris. Un moment fort ». Etienne Piret évoque un bourgmestre parfois désarçonnant. « Il pouvait être très sec en vous appelant dans son bureau. Vous vous demandiez ce qui allait vous tomber dessus, mais au final, c'était pour faire avancer les choses le

(NDLR : des lévriers greyhound). Il aimait aussi le foot et fréquenter les clubs sportifs le week-end. »

BATTU EN 2006, IL QUITTE LE CONSEIL EN 2012

En parallèle de son parcours communal, André Navez s'est aussi présenté au niveau régional. Élu député wallon en 1999, il siégera au Parlement wallon jusqu'en 2004. Et comme indépendant, après sa rupture avec le PS. Six ans après son accession

André Navez reste encore plusieurs années conseiller communal. Il quitte finalement le conseil communal de Binche en 2012, après y avoir siégé sans interruption depuis 1977.

« André Navez était papa d'une fille et grand-père. Il a longtemps habité à la rue de l'Arayou. C'est là qu'il tenait ses permanences. Ensuite, il s'est installé à la rue de Merbes avec sa compagne ».

DRAPEAUX EN BERNE ET REGISTRE DE CONDOLÉANCES

Laurent Devin, député-bourgmestre PS de Binche salue quant à lui « un homme de conviction proche des citoyens. Beaucoup de Binchois se souviennent de son action dans le milieu associatif et également de son action au niveau social et des pensions. Les drapeaux de la Ville de Binche sont mis en berne en signe d'hommage et de respect. Un registre de condoléances est disponible à l'Hôtel de Ville, dans la salle des pas per-

Né le 12 mars 1952 à Bienne-lez-Happart, André Navez avait quitté le circuit scolaire à 16 ans avant d'être engagé comme commis à la Fédération des Mutualités socialistes du Centre, où il deviendra chef de service.

C'est en 1977 qu'il fait son entrée au conseil communal de Binche. Il devient également échevin et occupera cette fonction durant 23 ans, jusqu'en 2000. Une année charnière dans sa carrière politique.

RUPTURE AVEC LE PS AVANT DE DEVENIR BOURGMESTRE

À l'approche des élections communales d'octobre 2000, de profondes divisions traversent en effet les rangs socialistes binchois.

Etienne Piret
ANCIEN ÉCHEVIN UNION

Le pari est gagnant : Union décroche la majorité absolue et devance le Parti socialiste, renvoyé dans l'opposition. André Navez endosse alors l'écharpe mayorale et devient bourgmestre de Binche en 2001.

« Moi, je venais de la liste OSER. Nous avions des tempéraments bien différents. Mais en tant qu'échevin de la Culture, j'ai toujours eu les coudées franches. Du moment que je restais dans les clous budgétaires et que le travail était fait, André Navez me laissait prendre des initiatives et mener des projets. Il m'a soutenu quand j'ai créé la première cellule

plus efficacement possible. André Navez était un homme terre à terre, réaliste et cash. Il était très proche des gens d'un point de vue social. Il donnait d'emblée la couleur : s'il pouvait aider, il le faisait. Si ce n'était pas possible, il le disait direct. Il avait un tempérament assez sanguin mais pouvait tout autant charmer son interlocuteur... »

Etienne Piret, l'amoureux des livres et de l'histoire, ne parlait jamais littérature avec son bourgmestre. « Ce n'était pas du tout son truc. Mais il avait beaucoup d'autres passions. Issu d'une famille d'agriculteurs, il faisait son jambon lui-même. Il a eu un élevage de chiens de course

”

« Beaucoup de Binchois se souviennent de son action dans le milieu associatif et également de son action au niveau social et des pensions »

Laurent Devin
BOURGMESTRE DE BINCHE

au mayorat, André Navez se présente aux élections communales de 2006 en tant que bourgmestre sortant. Mais le scrutin marque un nouveau tournant. À l'issue des négociations menées après les élections entre le PS et le MR, Union est renvoyée dans l'opposition.

dus, pour permettre à la population de témoigner son affection. Ce registre de condoléances sera ensuite remis à la famille de Monsieur André Navez. En tant que Bourgmestre et au nom du Collège communal ainsi que du Conseil communal, je présente mes sincères condoléances à sa famille et à ses proches ». Des visites au domicile du défunt, route de Merbes 193, sont encore organisées ce jeudi 10 septembre, de 10 h à 19h. Ses funérailles auront lieu vendredi 11 septembre. La réunion est fixée à 13 h, la levée du corps à 13 h 45 avant la cérémonie au crématorium de Mons, chemin de l'Oasis. ■

À Soignies, ils boutent le feu à une Mercedes : des dédommagements très importants en vue

À Soignies, le tribunal s'est penché sur l'incendie criminel d'une Mercedes, commis en janvier par un groupe de jeunes, dont seul un majeur comparait pour l'instant et a commencé à rembourser les victimes.

Ce couple de Sonégiens a une fille adolescente, 'Leila', dont ils surveillent tant la scolarité que les fréquentations. Aussi, lorsque la jeune fille entame une relation sentimentale avec 'Pol', mineur comme elle, cela se passe mal avec le paternel. Pol se met à le menacer... Mais le 6 janvier 2024, Pol, 17 ans et 8 mois, passe à la vitesse supérieure : il décide de mettre le feu, non pas tout compte fait à la maison de Leila devenue son ex... mais à la voiture de ses parents, qui travaillent tous les deux. Il s'agit d'une belle Mercedes achetée pour près de 40.000 euros deux ans auparavant. Pol se trouve deux potes, dont 'Rudy', qui a 18 ans — et qui est seul majeur de la petite bande. Rudy n'a pas très envie de prendre part à l'expédition, mais il semble qu'il se laisse convaincre suite aux insistances de celle qui est déjà la

nouvelle petite amie de Pol. Qui remplit le jerrycan d'essence, qui prend des allumettes ? En tout cas, ils sont tous participants à l'incendie qui sera perpétré à grande peine par Pol, piètre pyromane. Le feu finit par prendre vers 3h du matin, ce qui réveille les parents de Leila. Bilan en dépit de l'intervention des pompiers : Mercedes anéantie.

L'IDENTIFICATION SE FAIT SANS MAL

Précisons que des suites de l'enquête, les tensions se seraient exacerbées entre le papa de Leila et Pol... au point que, harcelé, celui-ci a tenté de mettre fin à ses jours !

Ce lundi, Rudy, le seul majeur de la petite bande de pyromanes de voiture, était devant le tribunal de Mons, prévenu de l'incendie criminel de la Mercedes. Le jeune homme semble avoir pris de la graine

de ce fait très grave. Depuis lors, celui qui avait une scolarité chaotique travaille comme intérimaire très régulier. Il a pris pour avocat M^e Nicolas Divry, et dans la foulée, désireux de s'acquitter de sa part de responsabilités dans l'incendie, il a, par trois fois, versé 100 euros en puisant dans son salaire. Ses acolytes présumés (dont Pol) ne seront jugés qu'en octobre devant le tribunal de la jeunesse. Leurs parents, civilement responsables, débourseront leur part des dégâts.

Constitué partie civile au procès, le papa de Leila a pris pour avocat M^e Nasreddine Benzerfa. Celui-ci retrace la genèse du drame... L'assurance a indemnisé les parents de l'adolescente à hauteur d'environ la moitié de la valeur de la Mercedes neuve. Elle risque d'ultérieurement attaquer les pyromanes pour se dédommager ! Inédit aux



M^e Benzerfa et son client refusent les premières indemnités. © OP/G/M

yeux de M^e Divry : le couple victime du feu de la Mercedes, a décidé de refuser les trois premières tranches de 100 euros de la part du majeur de la bande. Le papa estime que Rudy n'a qu'à faire un prêt à la banque pour rembourser au plus vite la totalité du solde non payé par l'assurance. Au passage, il relate le stress que lui et son épouse encourent désormais au moindre bruit nocturne suspect. Un incendie criminel, cela laisse des traces, pas seulement financières...

Le parquet requiert 18 mois, mais ne s'oppose pas à une

mesure de faveur envers Rudy, inconnu jusqu'ici de la justice, qui a entamé le remboursement — refusé donc.

Ce procès allait être suivi d'un autre... où le prévenu était Pol : il répondait d'un vol en appartement, en librairie à Braine-le-Comte, et d'une tentative de vol. Il s'est montré très peu disert et ce n'est qu'une fois cuisiné par la présidente d'audience qu'il a avoué que oui, lui et son ami (défaillant) avaient convoité un cambriolage nocturne.

Jugements dans ces dossiers peu glorieux, début octobre. ■

« IL FAUT ACCEPTER QU'ON VA DEVOIR TRAVAILLER PLUS » : LE TRAVAIL COMME SOLUTION POUR REDRESSER LA WALLONIE ? LE GOUVERNEMENT LANCE DES PISTES...

Pour stimuler une croissance aujourd'hui quasi nulle, le gouvernement wallon veut notamment augmenter la masse de travail, dans la foulée des dispositions prises par l'exécutif fédéral. Avec une méthode qui ne fait pas l'unanimité.



NATHAN DELIE
Journaliste

Vous souvenez-vous du principal slogan de Nicolas Sarkozy lors de sa campagne électorale de 2007 ? Le candidat victorieux à la présidence de la République proposait alors aux Français de « travailler plus pour gagner plus ». Contestée par certains, sa promesse avait été partiellement honorée par le biais de la défiscalisation des heures

En Belgique, la barre est située un peu plus haut, à 38 heures de travail hebdomadaire. Potentiellement trop peu pour le président du MR, Georges-Louis Bouchez, qui ne cache du reste pas son affinité avec la politique de Nicolas Sarkozy, un de ses modèles. Lors de sa rentrée politique à Waterloo le dimanche 6 septembre dernier, le chef des libéraux francophones, qui s'exprimait devant 1.800 militants réunis en face de la butte du Lion, a en tout cas appelé de ses vœux une augmentation du temps de travail de la part des Belges.

« QUITTER NOTRE CONFORT »

« Il faut qu'on accepte de quitter notre confort, accepter qu'on va devoir travailler plus, que ce n'est pas avec des semaines de 4 jours qu'on va relancer l'Europe, mais que

c'est en refaisant plus d'efforts, de l'effort récompensé quand on défiscalise les heures supplémentaires », a-t-il ainsi lancé devant ses troupes, comme en écho à l'engagement de l'ancien président français.

Derrière cet appel figure un constat, celui que le manque de croissance que l'on observe en Belgique, et qui entrave le redressement des finances publiques, aujourd'hui dans le rouge, est lié à un déficit de travail par rapport à nos voisins européens. Selon des données de l'organisme de statistiques Eurostat datant de 2025, le nombre moyen d'heures prestées par semaine par un travailleur en Belgique se situe à 34,3, contre 35,9 dans le reste de l'Union européenne.

Le gouvernement fédéral de Bart De Wever, dans lequel plusieurs personnalités du MR occupent des postes-clés, s'est d'ailleurs attelé à augmenter ce temps de travail global via plusieurs dispositions comme la réforme des pensions, l'augmentation du plafond d'heures permises pour le travail étudiant, la révision du régime de l'intérim ou encore l'extension du système des flexi-jobs, ces contrats de travail qui permettent d'exercer une activité professionnelle

FLEXIBILISATION À OUTRANCE ?

Des mesures globalement saluées par le banc patronal, mais qui se font au détriment de la qualité de vie de nombreux citoyens et qui ne vont pas dans le bon sens, pour la secrétaire générale de la CSC, Marie-Hélène Ska. « Aujourd'hui, la réalité du travail est celle d'un travail de plus en plus éclaté, fractionné, flexible, suite notamment à toutes les mesures qui ont été décidées lors de la dernière année. Il y a donc actuellement des personnes qui travaillent de plus en plus uniquement pour pouvoir boucler leurs fins de mois et, par



« Nous faisons même de la réduction du temps de travail un combat. Elle peut prendre des formes très différentes. Mais nous plaçons notamment pour une cinquième semaine de congés payés », indique ainsi la patronne du syndicat social-chrétien, qui rappelle qu'un tiers des travailleurs en Belgique se situent au plancher des 20 jours de congé légaux par an, en plus des 10 jours fériés. Marie-Hélène Ska considère en outre que « la vitesse à laquelle les évolutions technologiques se produisent va remettre sur la table cette question du temps de travail ».

”
« Aujourd'hui, la réalité du travail est celle d'un travail de plus en plus éclaté, fractionné, flexible... »

Marie-Hélène Ska
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA CSC

supplémentaires, censée assouplir quelque peu la législation en vigueur. Il faut dire que, depuis le début des années 2000 et une réforme du gouvernement socialiste de Lionel Jospin, le temps de travail pour les employés et les fonctionnaires était fixé à 35



”
« On veut créer les conditions pour permettre aux entreprises de grandir, d'avoir des investissements, de produire sur notre territoire »

Adrien Dollmont
MINISTRE-PRÉSIDENT WALLON

ailleurs, des tensions toujours aussi importantes sur la combinaison entre vie privée et vie au travail », dénonce ainsi

heures par semaine dans l'Hexagone.



Le ministre-président wallon Adrien Dolimont. © Emile Witzel

complémentaire tout en bénéficiant d'un salaire net avantageux, sans impôts ni cotisations sociales ordinaires.

la syndicaliste, selon qui l'urgence n'est donc certainement pas à augmenter le temps de travail, notamment lorsque l'on sait qu'un certain nombre de secteurs, tels que l'école, les soins de santé, les services de secours ou encore la construction, sont aujourd'hui en pénurie.

L'IA À LA RESCOURS

Pour le ministre-président wallon Adrien Dolimont (MR), qui travaille actuellement à l'élaboration du budget de la Région wallonne pour 2027 avec ses partenaires des Engagés, les autorités doivent plutôt faire de l'irruption de l'in-

Seriez-vous prêt à travailler plus pour sauver l'économie wallonne ?



Sudinfo



avec les aides existantes », signale ainsi Adrien Dolimont, que nous avons sollicité.

Le ministre-président wallon précise que l'Agence du Numérique travaille actuellement sur ce sujet, et que son gouvernement compte aussi se placer en soutien des entreprises, pour la plupart très

cela, il compte principalement sur la mise à l'emploi des inactifs, parmi lesquels on retrouve une série de personnes qui ne bénéficient aujourd'hui plus des allocations de chômage du fait de leur limitation dans le temps décidée par le gouvernement de Bart De Wever.

« On a fait une grande enquête pour définir les besoins du terrain et pouvoir ainsi mieux cibler les formations en faisant en sorte qu'elles correspondent davantage aux besoins du marché », explique à leur sujet le libéral, qui veut lutter contre le manque de qualification.

Cette mobilisation de la main-d'œuvre disponible constitue d'ailleurs le premier pilier d'une stratégie de relance de la croissance qu'étudient le ministre-président et ses équipes alors qu'ils se préparent à affronter un conclave budgétaire particulièrement délicat dans les jours à venir. « On veut créer les

conditions pour permettre aux entreprises de grandir, d'avoir des investissements, de produire sur notre territoire. On sait qu'on a un taux d'emploi sur lequel on doit travailler chez nous. On doit mobiliser cette main-d'œuvre et cela se fait avec la transformation du Forem, notamment », affirme-t-il.

Adrien Dolimont veut en outre poursuivre le processus de simplification administrative engagé par son gouvernement à travers une série de dispositifs pour encourager l'entrepreneuriat et réduire des délais en vue de l'octroi de permis, notamment.

”
« Nous faisons de la réduction du temps de travail un combat. Elle peut prendre des formes très différentes »

Marie-Hélène Ska
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA CSC

jeunes, spécialisées dans ce domaine, afin qu'elles contribuent à implémenter l'IA au sein d'autres entreprises et créent des effets d'entraînement.

D'AUTRES PISTES POUR LA CROISSANCE

Contrairement à Marie-Hélène Ska, le chef du gouvernement wallon ne voit donc pas dans l'IA un outil potentiel pour diminuer le temps de travail. À une échelle globale, il souhaite au contraire le voir s'accroître. Pour

telligence artificielle dans le monde du travail un levier pour redresser la croissance, estimée à 0,8 % en 2025.

« L'intégration des nouvelles technologies dans les entreprises doit pouvoir amé-

liorer notre compétitivité. Je pense singulièrement à l'IA, à l'autonomisation et à tout ce qui concerne les enjeux digitaux et technologiques. On doit vraiment travailler avec notre tissu de PME en lien

”
« Il faut qu'on accepte de quitter notre confort, accepter qu'on va devoir travailler plus »

Georges-Louis Bouchez
PRÉSIDENT DU MR

Reste donc à voir si cette orientation, contestée par l'opposition, permettra de relever une Wallonie aujourd'hui à la peine en comparaison des performances économiques de ses principaux voisins. ■



« DES TAXES QUI VONT IMPACTER LE POUVOIR D'ACHAT DES WALLONS »

Cheffe des députés socialistes au Parlement wallon, Christie Morreale dénonce la politique du gouvernement d'Adrien Dolimont, et craint que de nouvelles taxes soient décidées dans le cadre du conclave budgétaire à venir.



NATHAN DELIE

Journaliste

Ce n'est pas une bagatelle. Le gouvernement wallon prévoit de mener un effort budgétaire de deux milliards d'euros d'ici à 2029 pour redresser les finances publiques du sud du pays. Pour atteindre cet objectif, l'équipe du ministre-président Adrien Dolimont va commencer par se pencher sur l'élaboration du budget 2027 dans le cadre d'un important conclave avec Les Engagés, son partenaire de coalition. Ministre de la santé sous la précédente législature et aujourd'hui cheffe de groupe des députés PS au sein du Parlement wallon, Christie Morreale ne s'attend pas à grand-chose de bon. Entretien.

Quel bilan tirez-vous de l'action du gouvernement un peu plus de deux ans après son entrée en fonction ?

Quand il s'est installé, le gouvernement wallon a dit qu'il avait trois objectifs principaux : augmenter le taux d'emploi, assainir les finances et instaurer une bonne gouvernance. Sur les trois objectifs, c'est un échec. Neuf Wallons sur dix exclus du chômage n'ont pas retrouvé un emploi. Et le taux d'emploi wallon est 0,5 % moins bon qu'il y a deux ans, les chiffres du chômage

sion des coûts énergétiques, c'est risquer d'aggraver la situation économique et, au bout du compte, les finances elles-mêmes.

Et concernant la bonne gouvernance, on a eu des mensonges au Parlement. Par ailleurs, les autorités de contrôle tacitent une série de réformes comme celles qui concernent les primes à la rénovation. Et le gouvernement veut augmenter le salaire des top managers. Ça n'a pas de sens.

Le gouvernement wallon projette de faire un effort budgétaire de l'ordre de 2 milliards d'euros d'ici à 2029. Qu'en pensez-vous ?

Je le dis depuis le début de la législature, la trajectoire budgétaire du gouvernement ne tient pas la route. Il n'est pas possible de revenir à l'équilibre tout en faisant des réformes fiscales extrêmement coûteuses comme la réforme des droits d'enregistrement ou des droits de succession en ne faisant pas mal aux gens. C'est impossible. Il faut se baser sur une trajectoire budgétaire qui est proposée par des spécialistes. Vou-

loir faire plus au plus vite casse la machine économique.

Un conclave budgétaire du gouvernement va se tenir tout prochainement. Qu'attendez-vous de l'élaboration du budget pour 2027 ?

Si le gouvernement s'entête dans sa trajectoire, le danger, c'est que ce budget fasse beaucoup plus mal aux citoyens, avec des taxes qui vont impacter le pouvoir d'achat des Wallons. Le plus dur risque donc d'être à venir.

Il y a des choses qui ont d'ailleurs déjà été annoncées, comme la mise en place d'une vignette automobile en 2027 qui coûtera entre 90 et 120 eu-

ros par automobiliste. Par ailleurs, énormément de rumeurs indiquent que l'exécutif toucherait encore aux allocations familiales. Il y a aussi

”

« La trajectoire budgétaire du gouvernement ne tient pas la route »

Christie Morreale

les titres-services pour lesquels le ministre compétent a déclaré qu'il allait réduire le budget. Le gouvernement annonce également qu'il va augmenter le prix des bus. La taxe vieillissement risque aussi d'augmenter. Et on peut encore citer l'établissement d'une taxe autonomie qui est à l'étude, et qui est évaluée entre 75 et 100 euros par an dès 26 ans.

La baisse de certains mécanismes fiscaux n'a-t-elle pas quand même eu des effets

positifs ?
Il suffit de deman-

der aux Wallons et aux Wallonnes s'ils ont le sentiment que leur pouvoir d'achat s'est amélioré pour eux. Il n'y a pas un qui pourrait le dire. Quand on fait un report de l'indexation familiale, quand on augmente le prix de l'électricité, le prix de l'eau, quand on augmente les frais complémentaires sur les titres-services, quand on augmente le prix des TEC pour les citoyens qui habitent dans les villes, quand on sait que leur précompte immobilier a augmenté, on ne peut pas voir grand-chose de positif. C'est compliqué de dire que d'un côté, on va augmenter le prix des bus, mais que de l'autre, on va permettre à quelqu'un qui s'achète une voiture de luxe d'avoir une réduction de 500 euros. Tout le monde comprend qu'il faut faire des efforts. Mais ce que les gens disent, c'est que ces mesures sont injustes socialement.

Quelle politique alternative proposez-vous ?

Il faut revoir les réformes fiscales. Les droits d'enregistrement doivent devenir progressifs, avec un plafond : cela réduirait leur coût d'au moins 200 millions tout en soutenant vraiment l'accès à la propriété pour la classe moyenne et les jeunes. La baisse actuelle est linéaire, sans plafond. Nous sommes également opposés à la réforme des droits d'enregistrement qui ne profitera pas aux petits héritages.



sont sortis ce mercredi 9 septembre pour l'attester. La Wallonie décroche, elle va mal, elle va dans le mur.

Sur la question des finances publiques, réduire le déficit de deux milliards en trois ans, avec une croissance très faible, l'emploi en berne et l'explo-

S'y ajoutent des recettes équitables ainsi que la suppression des effets d'aubaine, en conditionnant les aides aux entreprises à la création d'emplois durables et en revoyant les aides à la formation où les abus voire les fraudes sont connues. ■



La cheffe de groupe PS au Parlement wallon, Christle Morreale. © BELGA

LES BELGES DOIVENT SE PRÉPARER À DES ÉCONOMIES « COURAGEUSES » DE L'ARIZONA

Le ministre de l'Économie David Clarinval alerte sur la nécessité de réduire le déficit budgétaire belge, évoquant le risque d'une crise similaire à celle de la Grèce si des mesures rapides ne sont pas prises.

C'est le gros dossier de cette rentrée : l'Arizona doit travailler son budget et trouver 10 milliards d'euros d'ici 2029 pour rentrer dans les clous européens. Pour cela, Bart de Wever enchaîne les réunions bilatérales depuis le début de la semaine afin de sonder les membres de sa majorité.

Du côté du MR, comme vous pouvez le lire dans nos pages ce mercredi matin, la position est claire : il est possible d'économiser jusqu'à 17 milliards d'euros sans augmenter les impôts. Georges-Louis Bouchez a même établi un plan pour

effectuer ses économies.

Au cœur des discussions en tant que ministre de l'Économie et de l'Emploi, David Clarinval était l'invité de la matinale de Bel RTL ce mercredi. Le ministre libéral en a profité pour mettre en garde : si la Belgique ne parvient pas à atteindre cet objectif, le pays pourrait vivre une situation similaire à la Grèce.

« DES DÉCISIONS COURAGEUSES »

« Il faut vraiment prendre des décisions courageuses maintenant », rappelle-t-il au micro de Martin Buxant. « Parce que sinon, on risque



La mise en garde de David Clarinval. © Capture vidéo Bel RTL

d'être dans une situation comme la Grèce. On l'a vu il y a quelques années, ce pays ne prenait pas les décisions nécessaires, et est arrivé dans une situation où les taux d'intérêt étaient tels que la Grèce ne pouvait

plus emprunter de l'argent sur les marchés financiers. Le FMI, l'Europe et les instances internationales ont pris le pouvoir et ont décidé à la place des Grecs ». Le ministre a ensuite rappelé les mesures qui ont dû

être prises pour sauver la Grèce. « Ils ont diminué les dépenses de manière drastique, ils ont diminué les salaires, ils ont coupé les pensions, des mesures ultra-radicales, et on ne veut pas ça », conclut-il. « Je ne

”

« On risque d'être dans une situation comme la Grèce »

David Clarinval

MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI

dis pas ça pour faire peur, mais on doit être attentif. Le FMI attire notre attention sur le fait qu'il faut prendre les mesures nécessaires. Il n'est pas trop tard, mais il est temps, et c'est pour ça que nous sommes au pied du mur et qu'on doit prendre nos responsabilités ». ■

La révolution passée inaperçue : la Wallonie passe à la « tolérance zéro »

Les automobilistes wallons connaissent bien ces panneaux qui restent en place alors que le chantier est terminé. Depuis juin, la consigne a changé sur les routes régionales : fini la pédagogie, les infractions doivent désormais faire l'objet d'un p.-v.

ROMAIN GOFFINET

Une limitation de vitesse imposée pour des travaux alors que les ouvriers ont quitté les lieux, des panneaux qui restent installés après la fin d'un chantier... La situation peut agacer les automobilistes. Et elle est désormais dans le viseur de la Wallonie. Interrogé par la députée Caroline Cassart (MR) sur le maintien injustifié de la signalisation temporaire, le ministre wallon de la Sécurité routière François Desquesnes (Les Engagés) annonce en effet un changement de ton. Une première étape avait été franchie en février dernier. Une information interne avait alors été transmise aux communes, aux garde-routes, aux agents du SPW Mobilité et Infrastructures présents sur le terrain ainsi qu'aux contrôleurs de chantier. L'objectif était notamment de renforcer la sensibilisation au respect des règles relatives à la signalisation de chantier. Durant cette première phase, le choix était encore celui de la

pédagogie : les différents intervenants étaient préalablement informés lorsqu'une infraction était constatée. Mais depuis juin, la consigne est nettement plus ferme. « L'instruction est d'appliquer une « tolérance zéro » et de dresser un p.-v. en cas d'infraction », indique François Desquesnes.

SEULEMENT TROIS P.-V. SPÉCIFIQUES

Jusqu'ici, les sanctions spécifiquement liées à des panneaux laissés en place après la fin des travaux semblent toutefois avoir été rares sur les routes régionales.

Depuis 2024, 29 dossiers relatifs à des infractions concernant des travaux sur le domaine public régional ont été traités par les fonctionnaires sanctionneurs : 11 en 2024, 13 en 2025 et cinq en 2026. Dix-huit ont débouché sur une amende administrative, pour un montant cumulé de 12.293 euros. Sept dossiers ont été classés sans suite et quatre sont toujours en cours de traite-

ment.

Mais parmi ces 29 dossiers, seulement trois p.-v. concernaient spécifiquement le maintien injustifié d'une signalisation temporaire après la fin d'un chantier.



« En cas d'infraction, on dressera un procès-verbal »

François Desquesnes

L'un, dressé par la police de la route, a débouché sur une amende administrative de 500 euros en 2024. Deux autres p.-v. ont été établis par la police domaniale. Le premier est en

core en cours de traitement tandis que le second a été transmis au parquet. Celui-ci dispose de 60 jours pour décider s'il se saisit du dossier. Dans le cas contraire, il reviendra aux fonctionnaires sanctionneurs.

RUPTURE

Attention toutefois à ne pas extrapoler ces chiffres à l'ensemble de la Wallonie. La police domaniale n'intervient ici que sur le domaine public régional routier. Et le ministre précise que son administration ne dispose pas d'un relevé régional permettant de connaître le nombre et le contenu des décisions prises par les fonctionnaires sanctionneurs communaux.

La nouvelle politique de « tolérance zéro » devrait donc surtout marquer une rupture avec la phase de sensibilisation menée jusqu'ici : sur les routes régionales, lorsqu'une signalisation de chantier est maintenue de manière injustifiée, la consigne est désormais de verbaliser. ■

LE SOIR

PORTRAIT

CHARLOTTE HUTIN

A une semaine de la rentrée, Lenaïk Dumont n'a pas vraiment eu le temps de souffler. Tout l'été, elle a enchaîné les jobs étudiants. La nouvelle présidente de la Fédération des étudiants francophones (FEF) doit se préparer à une année où les sujets de friction ne manqueront pas : minerval, allocations d'études, finança- bilité, réforme des parcours... A 24 ans, Lenaïk connaît déjà bien les difficultés auxquelles elle entend s'atta- quer à l'échelon communautaire. « Personne ne devrait avoir moins de chances de réussir simplement parce qu'il ou elle n'a pas les mêmes moyens que les autres. »

Celle qui réside à Dour arrive à la tête de la FEF avec un parcours d'études qui n'a rien de linéaire, et un agenda qui ne l'est pas davantage. Elle entame sa deuxième année de master en transition et innovation sociale à l'UMons, cumule plusieurs jobs - le mandat de la FEF n'est pas rémuné- ré -, poursuit son engagement dans le scoutisme.

Celle qui a souvent été déléguée de classe se lance dans la représentation étudiante en 2021. Elle est alors en 2^e année de bachelier à la Haute école Louvain en Hainaut, où elle étudie pour devenir institutrice primaire. Cette année-là, les cours reprennent en présentiel après la crise sanitaire. Lenaïk a aussi envie de profiter de sa vie d'étudiante et se lance dans le bap- tême en parallèle. L'année suivante, faute de candidat pour reprendre le poste de présidente du conseil étu- diant, elle franchit un échelon supplé- mentaire. « Pourtant, deux mois après la rentrée, je décidais d'arrêter mes études d'inst. »

A la suite d'une mauvaise expérience de stage, elle se réoriente vers un bachelier en assistante sociale. « J'ai suivi un long processus de réorientation pour apprendre à me connaître. Je ne savais vraiment pas ce que je voulais faire. Au début, je me souviens leur avoir dit : "Je ne serai jamais assistante sociale." Je ne voulais pas être enfer- mée dans un CPAS. Mais j'ai découvert que ce métier proposait bien plus. »

Alors que les règles de finança- bilité compliquent le parcours de nombreux étudiants, elle défend le droit à la ré- orientation. « Au final, je fais un peu des études à rallonge. C'est hyper com- pliqué à 18 ans de te demander de choisir ta voie, d'être certain de faire le bon choix. OK, le décret Paysage te permet une réorientation, mais après tu n'as plus le droit à l'erreur, sinon tu n'es plus finançable. On ne permet plus aux étudiants d'être juste des étu- diants. »

Au terme d'une seconde année à la tête du conseil étudiant de la HELHa, elle décide de partir en Erasmus. Une parenthèse pour prendre du recul et penser un peu plus à elle.

Une présidence ancrée sur le terrain

Déjà très en contact avec la FEF, elle est contactée par l'organisation étu- diane à son retour d'Erasmus. « Je me suis d'abord occupée de la régio- nale du Hainaut. Je suis ensuite ren- trée dans le bureau, d'abord comme responsable de la communication, puis comme responsable campagne. » C'est à ce moment-là qu'elle entame un master à l'UMons. « Ça faisait beau- coup de nouveautés, j'avais peur de la différence de fonctionnement entre la

« On ne permet plus aux étudiants d'être juste des étudiants »

Agée de 24 ans, Lenaïk Dumont va vivre sa première rentrée académique à la présidence de la Fédération des étudiants francophones. Avec une conviction : défendre les étudiants, c'est d'abord connaître leurs réalités.

haute école et l'université. Au départ, je ne me sentais pas capable de tout assumer. »

Lorsque l'ancien président de la FEF se tourne vers son équipe pour savoir qui prendra le relais, c'est tout naturel- lement que Lenaïk se distingue.

« De par son bachelier en haute école, elle se distingue des anciens pré- sidents de la FEF qui, pour la plupart, ont suivi tout leur parcours à l'univer- sité », indique Adam Assaoui. « Avec son parcours d'institutrice qu'elle a abandonné, elle prouve que la FEF n'est pas déconnectée des thématiques actuelles. »

Opposée à la hausse du minerval

Déjà diplômée d'un bachelier en assis- tante sociale, Lenaïk entend porter ses combats avec une expérience très concrète du coût des études. Elle tra- vaille depuis ses 15 ans. Ses parents n'ont pas fait d'études supérieures. « Actuellement, j'ai deux jobs étu- diants. Je sais ce que c'est de tra- vailer », raconte l'étudiante qui fut boursière pendant plusieurs années. Sa mère, qui avait choisi de rester au foyer pour s'occuper de ses quatre en- fants, a repris un emploi avant de le perdre récemment. Ses parents s'ap- prêtent à divorcer. Lenaïk a donc in- troduit une demande de bourse, sans savoir encore à quelle aide elle pourra prétendre.

Cette expérience nourrit directement son opposition à la hausse des droits

d'inscription. Alors que le minerval plein atteindra 1.194 euros cette année, la FEF dénonce un accès de plus en plus élitiste à l'enseignement supé- rieur.

Entre dialogue et mobilisation

Le minerval reste donc un point de désaccord avec le gouvernement. La première rencontre avec la ministre- présidente Elisabeth Degryse (Les En- gagés) s'est pourtant déroulée sous le signe du dialogue. « J'ai noué un ex- cellent contact au cours de notre pre- mière rencontre avec la toute nouvelle équipe », a indiqué la ministre en séance plénière.

Si les échanges avec l'équipe précé- dente se passaient « globalement bien », le cabinet relève un positionne- ment syndical assumé et la volonté de relayer les mécontentements du ter- rain. Une posture qui pourrait mettre Lenaïk Dumont face à un exercice d'équilibriste. « Nous avons rarement été face à un gouvernement qui est si peu à l'écoute des corps intermé- diaire », note Adam Assaoui. « Ce sera son principal défi. Elle devra être en contact avec les acteurs institutionnels, tout en étant face à des étudiants qui ont peut-être davantage envie d'être dans la lutte. »

Une ligne de crête que la nouvelle présidente de la FEF semble déjà avoir intégrée. Sa campagne pour cette an- née s'intitule « La jeunesse contre- at- taque ». Le 16 septembre, les étudiants pourront retrouver leur nouvelle pré- sidente en première ligne, parlophone en main, pour la première manifesta- tion de l'année.

budget Le déséquilibre croissant entre l'enseignement supérieur et obligatoire

ERIC BURGRAFF

Faut-il amorcer – ou poursuivre – le refinancement de tel niveau d'enseignement, actuellement sous-financé, plutôt que de tel autre, déjà suffisamment – sinon trop généreusement – financé ? En posant cette question, le professeur Jean-Paul Lambert, ancien recteur de l'université Saint-Louis, mets les pieds dans un panier de crabes. Car le secteur dit « sous-financé » serait l'enseignement supérieur alors que celui « trop généreusement financé » serait l'enseignement obligatoire. C'est en tout cas ce qu'il soutient ce jeudi dans *Regards économiques*, la revue des économistes de l'UCLouvain.

A l'appui de sa démonstration, il convoque des données issues de publications officielles (Indicateurs de l'enseignement, Organisation de coopération et de développement économiques, budgets de la FWB, etc.) sur les vingt dernières années. Dans l'enseignement obligatoire, à prix constants (en tenant compte de l'inflation), les moyens par élève ont crû de 14 % entre 2005 et 2025. Au sein de ce secteur, c'est l'enseignement maternel et primaire qui se taille la plus grosse part du gâteau, puisque les moyens par élève y ont augmenté de 23,1 %. A contrario les moyens du secondaire montrent un très léger recul de 1,2 %. On décèle là un marqueur du Pacte d'excellence. Jean-Paul Lambert précise : « Ce sont les initiatives portées au tout début du parcours qui dégagent les taux de rendement les plus élevés car elles construisent les bases cognitives et socioémotionnelles nécessaires à tout apprentissage futur. »

En baisse dans le supérieur

L'analyse se corse quand on examine les données dans le supérieur. Pour l'ensemble du secteur, sur la même période de 20 ans, les moyens par étudiant sont en baisse de 12 %. Le chiffre cache mal cependant un différentiel fondamental entre hautes écoles et universités. Pour ceux qui fréquentent les premières, les ressources sont en hausse de 4,6 %, mais pour ceux qui fréquentent les secondes, c'est la douche froide : -24,9 %.

Il s'agit alors de chercher à expliquer « ce contraste saisissant », cette « priorité » accordée à l'un par rapport à l'autre. D'abord, l'auteur y voit « le rôle et l'influence exercés au sein de l'enseignement obligatoire, par des acteurs "forts" ». Et de citer les fédérations de pouvoirs organisateurs ainsi que les syndicats, qui « veillent attentivement aux intérêts des élèves et des personnels de l'enseignement obligatoire ». Si ces mêmes acteurs interviennent également dans le supérieur, le poids « considérablement plus important des populations étudiantes et des personnels de l'obligatoire incitent naturellement ces acteurs à porter leur priorité sur ce premier niveau d'enseignement ».

Ensuite, il y a « le caractère insidieux de la dégradation des moyens par étudiant dans l'enseignement supérieur ». Alors qu'une batterie de dispositions décrétales garantit et protège les conditions d'encadrement dans l'enseignement obligatoire, rien de tel n'existe pour le supérieur. « Dans celui-ci, cette insidieuse dégradation des conditions d'encadrement, qui n'est freinée par aucune norme décrétales ou réglementaire, est si progressive qu'elle en devient presque invisible. » Le récent phénomène de dénatalité en maternelle et primaire n'aurait pas permis de rééquilibrer les choses. « Tout se passe comme si les budgets de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement supérieur étaient consi-

dérés comme devant être absolument "étanches" l'un vis-à-vis de l'autre. »

Le professeur Lambert enfonce le clou en lien avec la situation institutionnelle particulière de la FWB : « Une politique budgétaire axée sur deux grands budgets (enseignement obligatoire et enseignement supérieur) qui fonctionnent "en silos" étanches et sont renfloués au même rythme, indépendamment de l'évolution des populations étudiantes concernées, ne peut qu'amener aux dérives que nous avons mises en évidence. »

Réguler les populations étudiantes

En attendant un hypothétique refinancement, alors que « les perspectives à court et moyen terme ne sont pas roses », l'ancien recteur jette une suggestion dans la mare : on peut travailler sur la régulation des populations étudiantes. Laquelle passerait d'abord par une meilleure efficacité du parcours étudiant. « De ce point de vue, la FWB est le mauvais élève de la classe européenne (...), la proportion des étudiants décrochant leur diplôme de 1^{er} cycle (le Bac) dans un délai de six ans, soit deux fois la durée théorique des études, plafonne à 58 % alors que ce pourcentage s'élève à 70 % ou plus dans les autres pays européens. Comment expliquer cette piètre performance et que peut-on faire pour y remédier ? » En guise de réponse, il pointe une meilleure orientation des étudiants dans leurs choix d'études. Mais « une orientation seulement "indicative" et non "contraignante" suffira-t-elle ? » Il pointe aussi la « délicate question de la sélection à l'entrée ». A ce propos, il assure : « Il ressort de travaux de l'OCDE que la Belgique est le pays où l'accès à l'enseignement supérieur est le plus libre. Pourquoi en est-il ainsi ? Et, si d'aventure, ce sujet était mis à l'agenda, quelles pourraient être les modalités d'une sélection à l'entrée "raisonnée" et "socialement acceptable" ? »

Des questions complexes – voire existentielles – dont certains acteurs de l'enseignement supérieur pourraient bien s'emparer à la rentrée.

Pourquoi ces choix malencontreux de politique budgétaire en matière d'enseignement au cours des 20 dernières années ? Jean-Paul Lambert, « Regards économiques », numéro 194, septembre 2026.

La suppression des bureaux de poste agite l'Arizona

La ministre de l'Action et de la Modernisation publiques et des Entreprises publiques devrait présenter, lors du kern de vendredi, une nouvelle liste des bureaux de postes menacés de fermeture en 2027.

ALEXANDRE DELMER

Le dossier alimente les conversations depuis plusieurs semaines. Dans le cadre du nouveau contrat de gestion à conclure pour le 1^{er} janvier 2027, ppost doit opérer des réductions de budget. Les chiffres sont connus, 50 millions d'euros d'économie en 2027 et pareil en 2028 et 2029. Soit, 150 millions sur trois ans. Pour réaliser ces économies, la ministre de l'Action et de la Modernisation publiques, Vanessa Matz (Les Engagés) avait proposé en juillet une première version de son plan au kern avec entre autres la fermeture de 30 bureaux de poste. Une proposition directement refusée par plusieurs partenaires de la majorité. Pourquoi ? Car les suppressions touchaient majoritairement la Flandre (26) et très peu la Wallonie (4). Durant l'été, la ministre a donc revu sa copie en se basant sur de nouveaux critères. Après quelques jours de vacances pour apaiser les tensions, elle a proposé son nouveau projet. Selon *L'Echo*, le document de travail se base sur une nouvelle liste de 33 bureaux : 21 en Flandre

et douze en Wallonie. Une information contestée par la ministre. Sans cacher que les économies seront bien réalisées et que des bureaux seront fermés, la ministre assure que cette liste est fautive et surtout en pleine discussion. « Cela ne reflète pas les travaux en cours ni les arbitrages qui devront encore être posés. Par ailleurs ce type d'informations erronées suscite des craintes inutiles auprès des citoyens, des mandataires locaux et des travailleurs de bpost. »

Dans ce vaste plan d'économies, la suppression des bureaux ne représente qu'une partie de l'épure budgétaire

Sans vouloir en dire plus à ce stade, la ministre insiste sur le fait que ce travail est mené dans le respect de l'accord du gouvernement tout en préservant le rôle crucial de service public et de proximité de bpost avec une attention particulière pour les personnes les plus fragiles.

Sans vouloir en dire plus à ce stade, la ministre insiste sur le fait que ce travail est mené dans le respect de l'accord du gouvernement tout en préservant le rôle crucial de service public et de proximité de bpost avec une attention particulière pour les personnes les plus fragiles.

A l'agenda du kern vendredi ?

Comme elle l'expliquait en juillet dernier dans nos colonnes, « de toute façon, pour ne pas casser la machine publique, il faudra fermer 5 % des bureaux, c'est notre plan de base ». Un chiffre qui semble toujours sur la table, mais cette nouvelle mouture du plan d'économie va-t-elle atteindre l'objectif de 50 millions d'euros par an ? Faudra-t-il fermer encore plus de bureaux ? Revoir une nouvelle fois les critères pour fixer un autre nombre de fermetures ? Dans ce vaste plan d'économies, la suppression des bureaux ne représente qu'une partie de l'épure budgétaire. Les travaux et les rencontres entre les différents partenaires de la majorité se multiplient depuis plusieurs jours. Une chose est certaine, la situation budgétaire est telle que la ministre devra atteindre son objectif de réduire d'un tiers la subvention accordée à l'entreprise postale pour la prestation de services d'intérêt économique général à partir de 2027. Et cela passera inévitablement par la suppression de bureaux de poste. Combien et où ? C'est là que le bât blesse actuellement. Car en plus de certains critères, la ministre doit aussi composer avec le fait que plusieurs bureaux, surtout en Flandre, visés par une fermeture se situent dans des localités d'où sont issus des membres du gouvernement. La ministre marche donc sur des œufs. Le dossier pourrait déjà être sur la table du prochain kern, ce vendredi.

Le bassin de vie doit-il prendre la place des provinces ?

Thomas Dermine (PS) prône l'émergence des bassins de vie comme référence géographique, alors que François Desquesnes (Les Engagés) estime qu'il ne faut pas rajouter une couche à la lasagne institutionnelle.

DÉBAT
STÉPHANE VANDE VELDE

A lors que ce jeudi sera présenté la résolution des communes du bourgmestre de Charleroi, Thomas Dermine (PS), un livre d'entretien avec le journaliste Didier Albin sur l'organisation territoriale, dans lequel il prône l'émergence de la supra-communalité centrée sur les bassins de vie comme échelon territorial pertinent pour remplacer les provinces, et alors que le ministre des Pouvoirs locaux, François Desquesnes (Les Engagés) planche sur sa réforme des provinces, il nous semblait opportun que les deux hommes développent leurs idées sur l'avenir institutionnel de la Wallonie.

mmunalité centrée sur les bassins de vie comme échelon territorial pertinent pour remplacer les provinces, et alors que le ministre des Pouvoirs locaux, François Desquesnes (Les Engagés) planche sur sa réforme des provinces, il nous semblait opportun que les deux hommes développent leurs idées sur l'avenir institutionnel de la Wallonie.

Thomas Dermine « La réalité qui correspond au vécu du citoyen, c'est le bassin de vie »

ENTRETIEN
S.VDV.

Thomas Dermine (PS) a 40 ans. Lancé en politique directement comme secrétaire d'Etat à la Relance et à la Politique scientifique sous la précédente législature, il est ensuite passé par la case des élections en 2024. D'abord à la Région wallonne puis aux communales de Charleroi. C'est là qu'il a succédé à Paul Magnette au poste de bourgmestre en décembre 2024.

Pourquoi estimez-vous que le bassin de vie doit prendre le pas sur les provinces comme entité géographique de référence ?

Veut-on vraiment en venir à une foire d'empoigne médiatique et politique étant donné que les fusions des communes n'arrivent jamais spontanément, sauf en cas d'alignement parfait des planètes, comme ce fut le cas entre Bertogne et Bastogne ? A partir de cette réflexion, j'ai préféré être pragmatique. La supra-communalité permet le maintien des communes actuelles et donc la proximité et l'identité, tout en voyant les avantages des fusions (comme une rationalisation des coûts) démultipliés.

Vous estimez donc que la fusion des communes est obsolète ?

Certes une fusion mène à des gains d'efficacité et d'efficience nécessaires et elle permet d'avoir plus de poids et de financer des équipements collectifs

plus importants. Cela a donc beaucoup de sens dans une période où l'argent public se raréfie. Si des communes s'entendent pour fusionner, pourquoi pas ? Mais ces gains d'efficacité ne vont pas sans prix. Les fusions peuvent mener à un affaiblissement de la proximité et donc des services de base, mais aussi à une perte d'identité. Je ne pense donc pas que la fusion des communes soit la meilleure organisation territoriale permettant de donner le meilleur service au meilleur prix.

Les fusions peuvent mener à un affaiblissement de la proximité et donc des services de base, mais aussi à une perte d'identité

”

Quels sont les autres avantages des bassins de vie ?

La supra-communalité permet des symbioses entre la ville et les communes périphériques, ce qui permettrait d'éviter que les villes se désertifient et que les campagnes deviennent de nouvelles villes. Cela pourrait freiner l'étalement urbain. Vous savez, la supra-communalité n'a rien de nouveau. On le fait déjà avec les intercom-

munes, les zones de police et de secours, la gestion des déchets. Il y a donc déjà une série de compétences gérées entre les communes. Mais la composition des intercommunales se fait sans représentation démocratique directe et leur gouvernance est parfois complexe, entraînant parfois une forme d'opacité. Pour piloter les instances centrées sur les bassins de vie, je privilégierais une gouvernance bicéphale, à savoir un collège des bourgmestres et un conseil de supra-communalité, composé de conseillers communaux élus et délégués par leurs entités respectives.

Vous estimez donc que cette institution doit prendre la place des provinces ?

Je pense que l'institution doit correspondre au vécu du citoyen. Il y a 50 ans, on vivait et travaillait dans la même commune. Aujourd'hui, on vit dans une commune, on travaille dans une autre, on fait du sport dans une troisième et on va à l'école dans une quatrième. La réalité qui correspond au vécu du citoyen, c'est le bassin de vie. Dans certaines provinces, il y a une cohésion très forte entre le bassin de vie et la limite provinciale, mais dans d'autres pas.

Thomas Dermine est bourgmestre de Charleroi depuis décembre 2024.

© PIERRE-YVES THENPONT



François Desquesnes « On veut transférer les missions des provinces. Pourquoi pas vers les intercommunales ? »

ENTRETIEN

S.VDV.

François Desquesnes (Les Engagés) a 55 ans. Il est chef de file gouvernemental de son parti et ministre des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Infrastructures au sein de la coalition azur. Auparavant, il a été député wallon (de la circonscription de Soignies) de 2014 à 2024.

Pouvez-vous considérer le bassin de vie comme le remplaçant idéal des provinces ?

L'option avec la suppression des provinces consiste à retirer une tranche de notre lasagne institutionnelle. On ne va donc pas rajouter une autre couche. Ce qu'on appelle la supra-communalité existe déjà avec les intercommunales. Les Agences de développement territorial (ADT) existent. Elles ont tout leur sens et pourraient reprendre des services à l'échelle du bassin de vie autour duquel elles sont organisées. Il y en a huit en Wallonie (Idea, Ideta, Igetec, BEP, Spi, Idelux, IEG, InBW). Leur poids bilantaire pèse sept milliards d'euros, leur chiffre d'affaires annuel est de 900 millions d'euros. Cependant, si on veut faire de l'intercommunale une nouvelle référence, il faudra adapter les règles de gouvernance afin d'améliorer la logique de visibilité démocratique. Si nous voulons supprimer les provinces, c'est aussi parce que dans les couches de lasagne, on a remarqué qu'il y avait

chevauchement de missions sur certaines compétences. Nous voulons donc supprimer cet échelon provincial et transférer ces missions vers d'autres institutions. Et cela peut se faire vers ces intercommunales. Mais ça, c'est le choix des territoires. La Région wallonne ne peut pas l'imposer, même s'il faudra de la cohérence.

Est-ce que la fusion des communes est encore opportune en cas d'émergence des bassins de vie ?

Ce sont deux débats distincts. La taille d'un bassin de vie ne correspondra jamais à la taille d'une commune fusionnée. Un bassin de vie doit avoir une certaine grandeur. La logique suivie dans le cas de la fusion des communes, c'est de se demander si certaines petites communes sont encore capables d'offrir tous les services à leurs habitants.

Le bassin de vie peut-il aussi aider la solidarité entre villes et périphérie ?

La solidarité existe déjà avec les additionnels au précompte immobilier provinciaux. Nous ne les supprimerons pas, ils serviront à financer des services communs. Et les communes qui auront des précomptes immobiliers élevés contribueront davantage. Cette solidarité est devenue un mantra de certaines grandes villes. Je constate que la ville de Liège a recréé une dynamique urbaine qui porte ses fruits avec l'arrivée de nouveaux habitants de la classe moyenne et supérieure et cela sans englober une ville voisine. Ce que Charle-

roi n'arrive pas à faire. Les villes doivent se demander pourquoi les gens vont habiter en périphérie. Il y a de nombreux atouts de redéploiement économique sur lesquels les villes peuvent jouer.

La logique suivie dans le cas de la fusion des communes, c'est de se demander si certaines petites communes sont encore capables d'offrir tous les services à leurs habitants

”

Dans la réforme des provinces, vous gardez l'élément géographique provincial comme référence en vidant l'institution de sa substance. Pourquoi ?
C'est la constitution ! Au final, que restera-t-il de la province ? Le gouverneur. Et c'est tout. Le collège provincial composé des bourgmestres n'est plus à l'ordre du jour.

François Desquesnes est ministre des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Infrastructures depuis 2024.

© PIERRE-YVES THIENPONT.



Le nombre de personnes en invalidité progresse, le retour au travail aussi

En 2025, plus de 525.000 personnes étaient en invalidité. Un nombre qui augmente de plus en plus vite d'année en année. Et plus encore chez les indépendants. Mais le retour au travail, même partiel, est lui aussi en hausse.

PASCAL LORENT

Toujours plus ! Les statistiques de l'Inami concernant la maladie et l'invalidité pour l'année 2025 viennent d'être publiées. Une tendance lourde se confirme. Et une autre émerge, porteuse d'espoirs... mesurés. Voici les principaux enseignements à retenir concernant les malades de longue durée.

Depuis au moins une décennie, le nombre de malades de longue durée ne cesse de croître. Fin 2025, 527.728 personnes, salariées ou au chômage, étaient reconnues en invalidité et indemnisées, confirmant ainsi les résultats de l'année précédente, quand le nombre d'invalides avait franchi le cap des 500.000 personnes. Élément inquiétant : la croissance d'une année à l'autre est repartie à la hausse. Entre 2022 et 2023, elle se chiffrait à 4,61 % (pour 3,14 et 3,49 % les deux années précédentes). Entre 2023 et 2024, elle avait quelque peu faibli : 4,23 %. Les données de 2025 montrent une progression de 4,50 %. Et sur la période 2021-2025, la hausse est de 32,19 %. Sans surprise, les ouvriers (hommes et femmes) sont plus représentés

(326.800) que les employés ; les femmes (330.350), plus nombreuses que les hommes. Et les 55-64 ans constituent le contingent le plus important : 236.818 personnes. Coût pour la Sécu : près de 10 milliards d'euros.

10 milliards

Alors que le nombre de malades de longue durée ne cesse de croître, le coût pour la Sécurité sociale, lui, atteint un montant considérable : près de 10 milliards d'euros. Fin 2025, 527.728 personnes, salariées ou au chômage, étaient reconnues en invalidité et indemnisées.

La part des indépendants en hausse

Aux statistiques des salariés et des demandeurs d'emploi, il faut ajouter celles des indépendants. Certes, les indépendants (15 %) sont moins nombreux que les salariés (85 %) sur le marché du travail. Et ils sont également moins représentés dans les chiffres sur l'invalidité : 38.915 personnes en 2025. Par contre, la croissance annuelle de leur cohorte interpelle : 1,82 % en 2021 ; 3,41 % en

2022 ; 7,82 % en 2023 ; 7,98 % en 2024 ; et 9,79 % en 2025. « Soit une hausse de 32,2 % en quatre exercices » qui a de quoi interpeller. L'invalidité a représenté près de 11,3 millions de jours d'absence chez les indépendants en 2025 (+8,63 %), contre près de 160,4 millions pour les salariés et les chômeurs (+3,89 %).

Cette augmentation s'explique par la hausse des cas de burn-out et de dépression. Il s'agit là des deux causes principales d'incapacité de travail et elles sont en hausse chez les indépendants (de 12,8 % par rapport à 2024 et de 65,1 % en quatre ans) comme chez les salariés (+4,8 % en un an et +30,7 % depuis 2021). A l'arrivée, le montant global des indemnités des indépendants atteint 667 millions.

Les troubles mentaux du comportement (dépression, burn-out) et les maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif constituent les principales causes d'invalidité. La première catégorie (209.245) et la seconde (169.238) sont en hausse et représentent ensemble 70,39 % des cas chez les chô-

meurs et les salariés. Chez les indépendants, ils rassemblent 22.507 cas (57,84 %).

Augmentation des sorties d'incapacité

Tout n'est pas sombre pour autant dans les chiffres publiés par l'Inami, qui vient d'étendre son Baromètre de retour au travail aux indépendants. Le

nombre de travailleurs qui sortent, même partiellement, de l'incapacité de travail, augmente. Ainsi le nombre de personnes qui sortent de l'incapacité de travail durant l'invalidité a tendance à augmenter d'année en année. Chez les salariés, on passe ainsi de 12,89 % à 16,90 % entre 2019 et 2021. Et chez les indépendants, la tendance est à la hausse aussi, passant de 19,9 % fin 2018 à 27,6 % fin 2024 (derniers chiffres disponibles). Le changement d'approche décidé sous la législature précédente semble porter ses fruits.

Cette sortie signifie majoritairement un retour à l'emploi (travail) ou au marché du travail (chômage) ; dans une moindre mesure, une sortie définitive (retraite ou décès).

+ 32,2 %

Entre 2021 et 2025, la part des indépendants en invalidité a augmenté de 32,2 %. Même s'ils sont moins représentés dans les chiffres représentant l'ensemble des malades longue durée (38.915 indépendants en invalidité en 2025), la croissance annuelle de ceux-ci interpelle : 1,82 % en 2021 ; 3,41 % en 2022 ; 7,82 % en 2023 ; 7,98 % en 2024 ; et 9,79 % en 2025. Soit une hausse de 32,2 % en quatre exercices.

La Libre BELGIQUE

Exclus du chômage: au CPAS ou sur la mutuelle, les revenus ne se valent pas

■ Les Flamands basculent davantage vers l'incapacité de travail, mieux rémunérée.

La réforme du chômage du gouvernement De Wever prive, depuis le début de l'année, des dizaines de milliers de personnes sans emploi du bénéfice des allocations de chômage, désormais limité à un maximum de deux ans. Objectifs de l'Arizona: mettre davantage de gens à l'emploi et réaliser des économies.

Une part des personnes en fin de droit a effectivement trouvé du boulot. Au premier trimestre, ils étaient 10,5% en Flandre, contre 9,0% en Wallonie et 7,5% à Bruxelles. Des taux qui devraient augmenter avec les nouvelles vagues d'exclus, moins éloignés de l'emploi que les premiers.

Mais la plupart de ces exclus sollicitent d'autres ressources financières, avec de nettes variations selon les Régions. En Flandre, 29,1% des personnes concernées ont obtenu un revenu d'intégration sociale (RIS) auprès de leur CPAS, contre 40,8% à Bruxelles et 44,6% en Wallonie.

Une autre part des exclus bascule vers l'assurance maladie-invalidité. C'est surtout le cas en Flandre, où ils représentent près de 20% des fins de droit, contre 7% en Wallonie et à Bruxelles, selon le monitoring de l'Onem. L'Onem explique ces variations régionales par des différences

dans le profil des demandeurs d'emploi et sur le marché du travail. L'Onem ajoute que le VDAB "attribue proportionnellement plus souvent que les autres services régionaux de l'emploi le statut de 'non mobilisable' aux personnes arrivant en fin de droit. Il paraît donc logique que ces personnes introduisent une reconnaissance de leur incapacité de travail auprès de leur mutuelle."

Le fait de basculer vers le CPAS ou la mutuelle n'est pas sans incidence sur les revenus que vont percevoir les exclus du chômage, le montant des indemnités d'incapacité de travail étant généralement supérieur à celui du RIS. La comparaison n'est toutefois pas aisée, car les montants diffèrent selon les situations. Tentons un état des lieux.

Les allocations de chômage

Avant d'être exclu du chômage, le demandeur d'emploi perçoit des allocations dont le montant (brut) varie en fonction de sa situation familiale, de la durée du chômage et de son passé professionnel. Une personne avec charge de famille touchera entre 2 030 et 2 812 euros (en fonction de son passé professionnel)

Le VDAB attribue plus souvent le statut de "non mobilisable" aux personnes arrivant en fin de droit, qui sollicitent dès lors leur mutuelle.

lors des trois premiers mois de chômage. Du mois 4 au mois 6, entre 2 030 et 2 446 euros. Du mois 7 au mois 12, entre 1 845 et 1 997 euros. Et du mois 13 au mois 24, 1 845 euros (éventuellement, si le passé professionnel est suffisant).

Pour un isolé, les montants seront compris entre 1 645 et 2 812 euros (mois 1 à 3) puis entre 1 645 et 2 446 euros (mois 4 à 6), puis entre 1 495 et 1 997 euros (mois 7 à 12). Et, enfin, le montant s'élève à 1 495 euros durant la 2^e année de chômage (en cas de passé professionnel suffisant).

Quant aux cohabitants, ils percevront entre 1 583 et 2 812 euros durant les trois premiers mois; entre 1 461 et 2 446 du mois 4 au mois 6; entre 1 329 et 1 997 euros du mois 7 au mois 12 et, éventuellement, en fonction du passé professionnel, 776 euros du mois 13 au mois 24.

Le revenu d'intégration sociale

À combien s'élève le RIS versé par le CPAS? Ici aussi, le montant dépend de la situation du demandeur. Une personne avec charge de famille touchera un montant maximal de 1 847 euros. Un isolé percevra maximum 1 367 euros. Et un cohabitant,

maximum 911 euros. On notera au passage que, pour un cohabitant, le RIS (911 euros) est supérieur aux allocations de chômage (776 euros) durant la 2^e année de chômage.

Précision: l'octroi du RIS peut être refusé par le CPAS. Il est soumis à une enquête préalable d'un assistant social, qui doit notamment déterminer si le demandeur est bel et bien dans une situation nécessitant une assistance financière (le ménage touche-t-il d'autres revenus? Possède-t-il des biens immobiliers? etc.). Le CPAS peut en outre suspendre le RIS si le bénéficiaire ne respecte pas les conditions fixées, parmi lesquelles les obligations figurant dans le projet individualisé d'intégration sociale.

Les indemnités d'incapacité de travail

Lorsqu'un chômeur est reconnu en incapacité de travail, il perçoit des indemnités égales à ses allocations de chômage durant les six premiers mois. L'indemnité maximale est toutefois limitée à 60% du salaire brut sur la base duquel l'allocation de chômage était calculée. L'indemnité maximale s'élève à 113,615 €/jour. Si l'on compte 26 jours par mois (l'incapacité est calculée pour six jours par semaine), le montant maximal des indemnités est de 2 953 euros brut.

À partir du 7^e mois d'incapacité, l'indemnité est égale à 60% du salaire brut plafonné sur la base duquel



Près de 20 % des exclus du chômage en Flandre passent sur la mutuelle.

l'allocation de chômage était calculée, avec un montant maximal égal à 2953 euros brut, ici aussi. Des indemnités minimales sont garanties: à partir du 3^e mois, entre 1690 et 2132 euros/mois selon la situation familiale et professionnelle; puis entre 1352 et 2132 euros/mois.

Après un an d'incapacité de travail, le bénéficiaire est dit en invalidité. Ses indemnités s'élèvent à un pourcentage du salaire journalier brut limité sur la base duquel était calculé l'allocation de chômage. Ce pourcentage est de 65 % pour les personnes qui ont charge de famille, 55 % pour les isolés et 40 % pour les cohabitants.

On précisera encore que le bénéfice des indemnités est soumis à des conditions que la mutuelle est chargée de faire respecter. Le gouvernement De Wever a d'ailleurs augmenté la pression sur les personnes en incapacité de travail, sur les médecins, sur les mutuelles et sur les employeurs, afin de réduire le nombre de maladies de longue durée.

Laurent Gérard

■ La FWB surfinance
parallèlement le secondaire
par rapport aux pays voisins.

Une nouvelle étude de l'UCLouvain, publiée dans la revue *Regards économiques* dresse un bilan critique des politiques budgétaires menées dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles entre 2006 et 2025.

Deux outils d'évaluation

Son auteur, Jean-Paul Lambert – qui est par ailleurs le recteur honoraire de l'Université Saint-Louis Bruxelles et le président de l'Ares (Académie de recherche et d'enseignement supérieur) – y interroge la pertinence des arbitrages financiers réalisés en FWB selon deux critères: les "grands repères" et les "balises".

Selon Jean-Paul Lambert, les "grands repères", tirés de la littérature scientifique sur l'enseignement, préconisent d'investir en priorité aux deux extrémités du cursus éducatif: dans la petite enfance et dans le supérieur.

Les "balises" reposent quant à elles sur les comparaisons internationales des moyens alloués par étudiant, qui permettent d'identifier les niveaux d'enseignement dans lesquels la FWB sous- ou surinvestit par rapport à ses voisins.

Une réalité paradoxale

L'analyse des chiffres sur 20 ans révèle une réalité paradoxale. Alors que l'enseignement obligatoire – de la 1^{re} primaire à la 6^e secondaire – a bénéficié de 14 % de moyens supplémentaires par étudiant entre 2006 et 2025 (avec un pic à + 23,1 % pour le

Comment les francophones définancent l'enseignement supérieur depuis 20 ans



Le président de l'Ares critique le fonctionnement de la politique budgétaire menée dans l'enseignement depuis 20 ans.

"Et pourquoi ne pas avoir pris en considération le fait que les moyens par étudiant de notre enseignement obligatoire sont déjà supérieurs à ceux de pays européens comparables, tandis que ceux de notre enseignement supérieur sont nettement à la traîne par rapport à ces pays?" lance-t-il encore.

Acteurs forts et dégradation silencieuse

Selon l'auteur, plusieurs facteurs expliquent en partie la priorité accordée à l'enseignement obligatoire. Premièrement, les interlocuteurs officiels – comme les

les examens oraux et écrits par des QCM.

Une politique unique en Europe

Mais ces deux facteurs n'expliquent pas tout. Dès 2015 dans le maternel et dès 2018 dans le primaire sont apparus les premiers effets de la dénatalité sur les populations scolaires. Le phénomène a permis de libérer une marge budgétaire pour d'autres niveaux d'enseignement. Mais au lieu d'en profiter pour renforcer les budgets du supérieur, le gouvernement a dé-

Selon l'étude, l'explication la plus probable derrière ces choix budgétaires se trouve plutôt dans la situation institutionnelle particulière de la FWB.

L'enseignement représente plus de 70 % de son budget global et les gouvernements de la FWB sont toujours des gouvernements de coalition. *"Comme il paraît peu judicieux de confier 70 % du budget global à un seul ministre et un seul parti, on confie l'enseignement obligatoire et l'enseignement supérieur à deux ministres issus de partis différents"*, explique Jean-Paul

fondamental), le montant par tête dans l'enseignement supérieur a diminué de 12 %. Pris isolément, le financement des universités a même chuté de 24,9 %.

L'étude montre également que la FWB alloue plus de moyens par étudiant de l'enseignement secondaire que les "pays européens comparables" – sauf la Communauté flamande, note l'étude. En parallèle, le secteur de l'enseignement supérieur accuse un retard net par rapport aux standards internationaux.

Pourquoi les gouvernements successifs ont-ils choisi d'améliorer le financement de l'enseignement obligatoire tout en dégradant celui de l'enseignement supérieur au fil des ans? s'interroge Jean-Paul Lambert.

Pouvoirs Organisations (PO) et leurs fédérations ou les syndicats – exercent une influence importante dans le secondaire et le fondamental.

Jean-Paul Lambert évoque aussi l'apparence "*peu pénalisante*" de la dégradation des moyens par étudiant dans le supérieur. Si des décrets et des règlements protègent l'encadrement dans l'obligatoire (taille des classes, nombre de périodes professeur...), le supérieur s'adapte en silence en regroupant les étudiants dans de grands auditoriums ou en remplaçant

L'explication la plus probable de ces choix budgétaires se trouve plutôt dans la situation institutionnelle particulière de la FWB.

diantes évoluaient à des rythmes très différents (+ 3 % pour l'obligatoire contre + 42 % pour le supérieur)", souligne Jean-Paul Lambert. Cette croissance similaire malgré des évolutions différentes des populations relève d'ailleurs d'une politique budgétaire unique en Europe, note-t-il.

cidé d'injecter cet argent dans le secondaire.

Entre 2006 et 2022, les budgets de l'enseignement obligatoire (+18 %) et de l'enseignement supérieur (+19 %) ont ainsi augmenté au même rythme. "Or, les populations étu-

Lambert. Pour préserver l'équilibre politique de la coalition, les deux ministères reçoivent ainsi un même rythme de revalorisation de leur budget, sans tenir compte de l'évolution des populations étudiantes concernées.

Sortir de la logique des silos

Comme le souligne l'étude, ce fonctionnement en "silos étanches" pénalise fortement l'enseignement supérieur. Pour sortir de cette logique, Jean-Paul Lambert plaide pour la mise en œuvre d'une "politique budgétaire intégrée" portant conjointement sur l'ensemble des niveaux d'enseignement et guidée par les réalités démographiques effectives.

Caroline Vandenabeele



Soignies : 30 ans de pierre bleue en plus chez Gauthier-Wincqz

<https://www.antennecentre.tv/actu/soignies-30-ans-de-pierre-bleue-en-plus-chez-gauthier-wincqz/29776>